



Bastide

LE CONFORT MÉDICAL



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2007 - 2008

www.bastideleconfortmedical.com

Chapitre 1 : **Présentation de la société**

Page 1 :	Profil
Page 2 - 3 :	Interview des dirigeants
Page 4 - 5 :	Historique - Chiffres clés
Page 6 - 7 :	La réussite de la stratégie de multi-spécialiste
Page 8 - 9 :	Le réseau d'agences, clé du développement
Page 10 - 11 :	Produits et prestations au service du client
Page 12 - 13 :	Un marché porteur à forte visibilité
Page 14 - 15 :	Bastide et la Bourse

Chapitre 2 : **Rapport d'activité**

Chapitre 3 : **Comptes consolidés**

Chapitre 4 : **Comptes sociaux**

Chapitre 5 : **Informations juridiques et sociales**

Chapitre 6 : **Tableau de bord de l'actionnaire**

Chapitre 7 : **Assemblée Générale**

Chapitre 8 : **Tableau de concordance**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 16 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2006-2007 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2008 sous le n° D.08-0133.
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2005-2006 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 février 2007 sous le n° D.07-0081

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers, <<http://www.amf-france.org>>



Numéro 2 en France du marché des services et dispositifs destinés aux soins et maintien à domicile

75 points de vente en France

Plus de 300 000 clients particuliers

Plus de 12 000 collectivités médicales clientes

Plus de 52 000 clients professionnels de la santé

Le groupe Bastide le Confort Médical est le seul acteur à avoir développé une stratégie de distribution par l'implantation d'un réseau d'agences en France. Présent sur l'ensemble du territoire, le groupe connaît un développement rapide devenant progressivement un acteur clé de la santé en France.

Notre philosophie :

**“Apporter à chacun, la même attention
chaleureuse que nous porterions à un membre
de notre propre famille”**



Que reprenez-vous de l'exercice 2007-2008 ?

GB : L'exercice 2007-2008 a été de nouveau une très belle réussite pour notre groupe, dans la mesure où nous avons réalisé une croissance organique de 15% dans la continuité de notre exercice précédent. Notre groupe se place ainsi très clairement parmi les plus dynamiques de notre secteur, avec une stratégie différenciante autour du développement d'un réseau national de 75 agences et une offre complète de produits et services destinés aux soins à domicile.

VB : Je rajouterai que notre groupe recueille les fruits de notre stratégie marketing et de notre recherche permanente de produits adaptés à notre clientèle. Notre enseigne augmente sa notoriété au fur et à mesure de notre développement ce qui nous permet d'ailleurs de lancer notre programme de franchises dans d'excellentes conditions.

Où en êtes-vous aujourd'hui du développement des franchises ?

GB : Nous avons travaillé pendant près de 2 ans pour préparer le lancement de nos franchises en nous entourant de spécialistes. Le concept est aujourd'hui prêt et validé avec l'ouverture de la première franchise à Nevers en juillet, suivie de celle de Bourgoin et de Rochefort. Les premiers retours sont très prometteurs et encourageants pour la suite de notre développement.

VB : Nous entrons désormais dans un rythme de croisière avec l'ouverture d'une nouvelle entité tous les mois. Je rappelle que les franchises vont nous permettre de nous implanter dans des villes de 30 à 50 000 habitants avec des sites plus petits que nos agences habituelles. Nous créons de la valeur pour tout le groupe, car l'ensemble des franchisés s'approvisionnera en matériel auprès de nos centrales d'achat et de notre nouvelle plate-forme de stockage. Nous allons augmenter nos volumes et obtenir des prix toujours plus compétitifs auprès de nos fournisseurs.

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette nouvelle plate-forme logistique ?

GB : La création de cette plate-forme de stockage de 4500 m² à Gallargues près de Nîmes est totalement liée à la croissance naturelle de notre activité. La taille de notre groupe a fortement évolué au cours de ces dernières années et nous devons en permanence améliorer nos processus industriels afin de conserver une qualité de services et une disponibilité de nos produits la plus efficace possible.

VB : Cette plate-forme va nous permettre en effet d'alimenter l'ensemble de nos agences et de nos franchisés situés dans le Sud de la France. Elle va nous permettre de gérer de manière plus optimale nos stocks, de gagner en frais de transport et d'avoir plus de réactivité dans l'approvisionnement de nos agences. À terme, d'ailleurs nous dupliquerons cette plate-forme dans le Nord de la France de pair avec notre développement dans ces régions.

La conjoncture économique est moins favorable, quelles sont les conséquences pour Bastide notamment sur le prochain exercice ?

GB : Face à ce climat économique, nous faisons preuve de vigilance mais nous restons optimiste. Le groupe dispose d'atouts importants pour continuer à tirer son épingle du jeu dans ce contexte. Nous sommes en effet positionnés sur un marché durablement porteur tiré à la fois par le vieillissement de la population et la maîtrise des budgets publics, deux phénomènes inéluctables. Par ailleurs, une grande majorité de nos produits et de nos prestations de services sont absolument nécessaires dans la vie de tous les jours de nos clients et nous rendent donc indispensables.



VB : Nous restons attentifs à l'évolution du pouvoir d'achat de nos clients, et travaillons constamment à leur proposer des produits de qualité à des prix compétitifs, à l'exemple de nos marques propres, sans pour autant dégrader nos performances économiques. Notre croissance sera cependant logiquement inférieure à celle des années précédentes et devrait se situer entre 5 et 10%.

Le secteur des collectivités a été l'objet d'un important changement législatif, quelles en sont les conséquences pour Bastide ?

GB : Rappelons d'abord le contexte. Les autorités publiques ont en effet choisi de plafonner les dépenses d'équipement en matériel médical (et notamment les lits médicaux) en attribuant aux EHPADS une enveloppe budgétaire précise, à charge à eux de l'utiliser pour s'approvisionner et offrir aux patients le meilleur service possible. Auparavant, l'équipement de chaque patient hébergé dans ces établissements était individuellement et directement pris en charge par les pouvoirs publics.

VB : Cette nouvelle donne a fortement fait évoluer nos process notamment sur le plan de la facturation. Cela a beaucoup perturbé le premier semestre de l'exercice 2008-2009 et a eu une conséquence significative sur nos marges. Nous sommes d'ailleurs en train de réorganiser notre groupe afin de redresser progressivement nos marges sur ce segment d'activité.

Au total, nous considérons que cette évolution est à long terme une réelle opportunité pour notre groupe et nous avons d'ailleurs signé des contrats de partenariat avec la plupart des grands groupes du secteur

Le groupe a donc encore de belles années devant lui ?

GB : Nous sommes en effet convaincu du bien fondé de notre politique de développement. Les choix stratégiques que nous avons fait, comme développer un réseau d'agences sur tout le territoire, sont aujourd'hui validés et vont continuer à créer de la valeur dans le futur. Si on écarte les perturbations liées à la mise en place du nouveau mode de fonctionnement avec les EHPADS, notre modèle économique est construit pour délivrer à terme une amélioration régulière de nos marges. Il faut en effet rappeler que nos agences mettent en moyenne 3 ans à partir de leur création pour atteindre leur point mort et 7 ans leur maturité. A titre d'exemple, nous avons aujourd'hui 20 agences encore non rentables qui ont généré plus de 2M€ de pertes cumulées en année pleine.

VB : Nous allons poursuivre activement notre développement, notre marché est porteur et nos excellents fondamentaux nous permettent de rester offensifs même dans des conjonctures moins favorables comme aujourd'hui. Nous sommes loin d'avoir épuisé notre potentiel de croissance et nous allons continuer de tout mettre en œuvre au cours des prochaines années pour créer de la valeur à la fois pour nos salariés dans une entreprise où il est possible d'évoluer mais également pour nos actionnaires.

La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation. Il est l'un des tout premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.

HISTORIQUE

1983

Création de l'agence d'Alès

1987

Création de l'agence d'Avignon

1988

Création de l'agence de Valence

1989

- Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active
- Création de l'agence de Montpellier

1992

- Création de l'agence de Marseille.

1993

- Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne
- Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire

1994

- Création de l'agence de Saint-Laurent du Var (Nice)

1995

- Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne

1997

- Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon. Rachat de la société Lhomme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise
- Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai
- Rachat de la société Escande Médical à Montauban et déménagement du siège social qui quitte Nîmes pour la commune limitrophe de Caissargues

1998

- Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux
- Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris

1999

- Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet
- Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.
- Création de l'agence d'Agen et de l'agence de Champagne au Mont d'Or à Lyon

2000

- Rachat du fond de commerce de la société Périmedical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen.
- Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin Demi Lune).
- Création de l'agence de Pau.

2001

- Création de l'agence d'Orléans.

2002

- Création de l'agence de Bayonne.

2003

- Création de l'agence de Grenoble.

2004

- Création de l'agence d'Annecy, de l'agence de Mulhouse, de l'agence de La Roche sur Yon, de l'agence de Périgueux.

2005

- Création de l'agence de Troyes et de l'agence de Strasbourg. Ouverture de l'agence de Reims et Besançon au mois de décembre.

2006

- Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.

2007

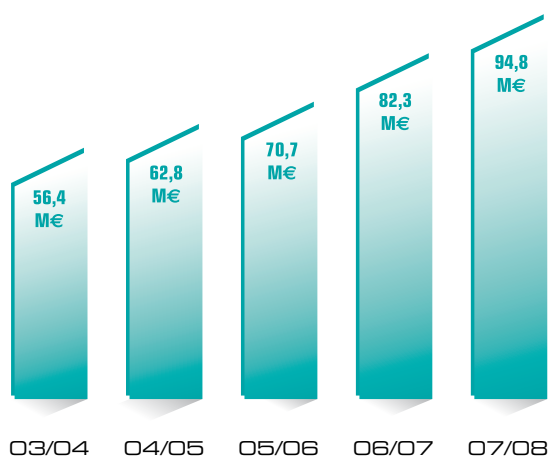
- Création des agences de Niort, Lille, Vannes, Douai.

2008

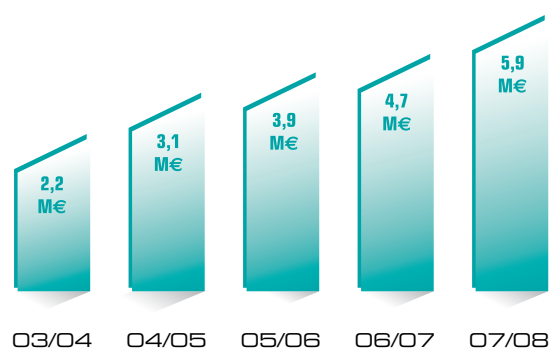
- Création des agences de Metz, Orange, Mâcon, Bourges et Le Havre. Ouverture de la plate-forme de stockage de Gallargues. Ouverture de franchises à Nevers, Bourgoin-Jallieu, Rochefort.

CHIFFRES CLÉS

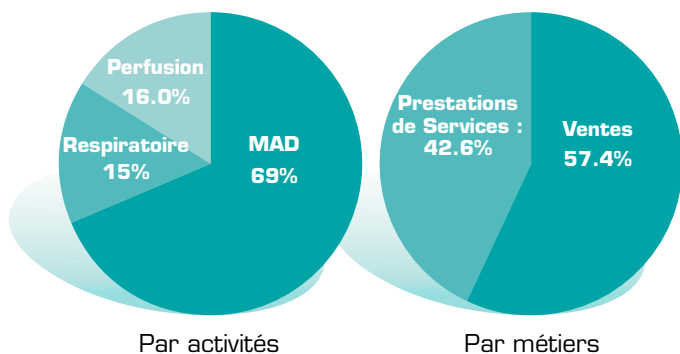
- Evolution du CA



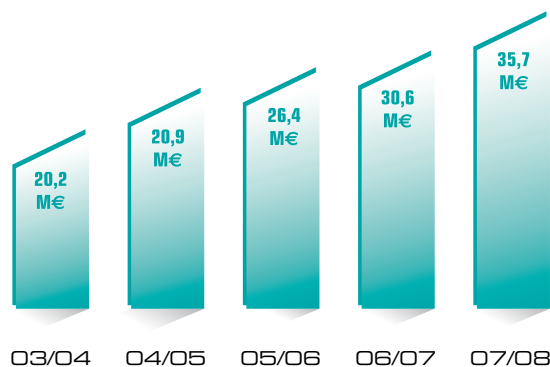
- Evolution du résultat net part de groupe



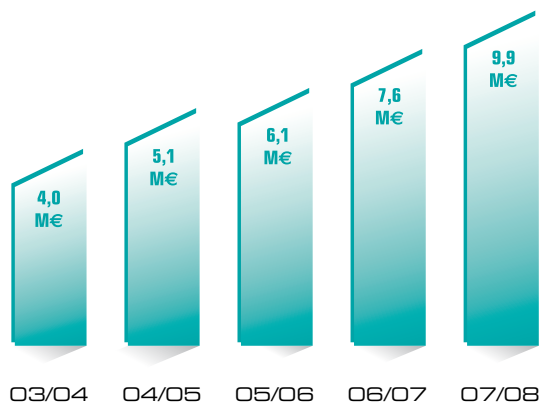
- Répartition du chiffre d'affaires



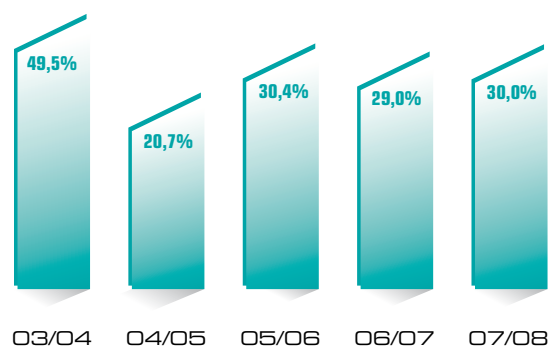
- Evolution des capitaux propres



- Evolution du résultat opérationnel courant



- Evolution du taux d'endettement



LA RÉUSSITE D'UNE STRATÉGIE DE MULTI-SPECIALISTE

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide est le seul acteur à avoir développé aujourd'hui une approche directe avec l'ensemble des intervenants du secteur : patients, collectivités, médecins, infirmiers, organismes sociaux, un positionnement qui est à la base de la réussite et de la croissance du groupe depuis plusieurs années.

Le groupe s'est positionné sur les 3 principaux marchés de l'assistance du soin à domicile avec une offre large et complète de produits et services dans ces 3 activités.



Les produits d'incontinence

L'incontinence touche un grand nombre de personnes. BASTIDE, Le Confort Médical offre une gamme complète de produits apportant la réponse la mieux adaptée à chaque situation.

Bastide le Confort Médical offre une gamme complète de prestations pour une prise en charge globale du patient à domicile, sur les métiers

- du maintien à domicile (vente - location),
- de l'assistance respiratoire,
- de la perfusion, nutrition.

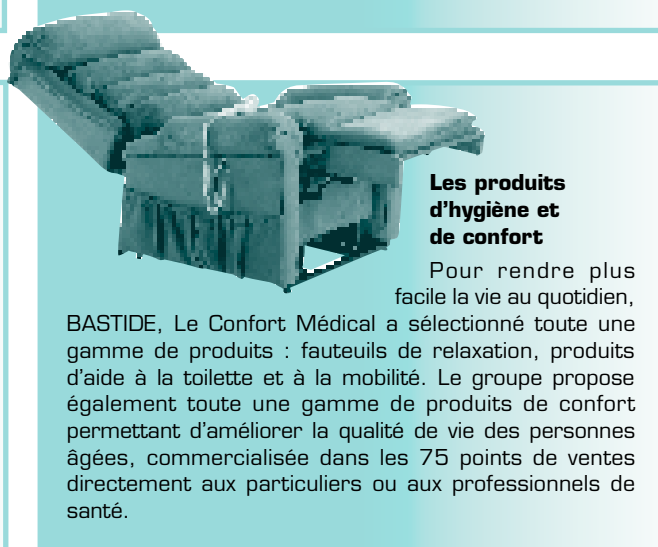
Le maintien à domicile (MAD) (69 % du CA)

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, qui regroupe principalement 4 familles de produits en vente dans les agences ou proposées aux collectivités par une équipe commerciale dédiée :



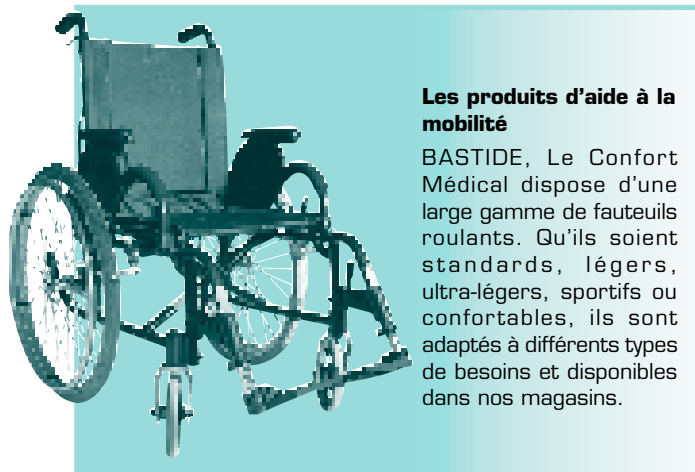
Les produits anti-escarres

Premier prestataire français à développer une aussi large gamme de supports et de produits anti-escarres (de la prévention au traitement des escarres), le groupe propose des coussins, des matelas, adaptés à chaque niveau de risque du patient. Les pansements hydrocolloïdes et hydrocellulaires, ainsi que la nutrition hyperprotéinée, complètent la gamme de produits



Les produits d'hygiène et de confort

Pour rendre plus facile la vie au quotidien, BASTIDE, Le Confort Médical a sélectionné toute une gamme de produits : fauteuils de relaxation, produits d'aide à la toilette et à la mobilité. Le groupe propose également toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, commercialisée dans les 75 points de ventes directement aux particuliers ou aux professionnels de santé.



Les produits d'aide à la mobilité

BASTIDE, Le Confort Médical dispose d'une large gamme de fauteuils roulants. Qu'ils soient standards, légers, ultra-légers, sportifs ou confortables, ils sont adaptés à différents types de besoins et disponibles dans nos magasins.

PRESTATIONS DE SERVICES

Dans le cadre de ses prestations de services, Bastide le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

Bastide le Confort Médical, gère, au 31 décembre 2008, de plus de 12 000 lits en location.

L'assistance respiratoire (15% du CA)

Dans un marché en croissance régulière, Bastide le Confort Médical a développé une offre de prestations de services performante qui consiste :

- à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus par l'intermédiaire :
- de concentrateurs d'oxygène pour les patients utilisant de l'oxygène en poste fixe à domicile,
- de réservoirs d'oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent, de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme),
- à fournir des appareils de ventilation de faible encombrement et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite,
- à fournir des appareils de pression positive continue à des malades atteints du syndrome d'apnée obstructif du sommeil. Ce syndrome concerne 3 % de la population française totale. Aujourd'hui, 10 % des patients sont diagnostiqués et appareillés.

La nutrition perfusion (16.0 % du CA)

La division Perfusion concerne des malades atteints de :

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- mucoviscidose,
- maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
- soins palliatifs (morphine),
- douleurs chroniques,
- pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

La division Nutrition comprend deux grands types de traitement :

- la nutrition entérale à domicile
- la complémentation nutritionnelle orale.

Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que :

- pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse-seringues.

Le groupe forme également le personnel soignant libéral (infirmières, pharmaciens,...) En complément de ces services, le groupe vend les consommables associés aux prestations de services détaillées précédemment.

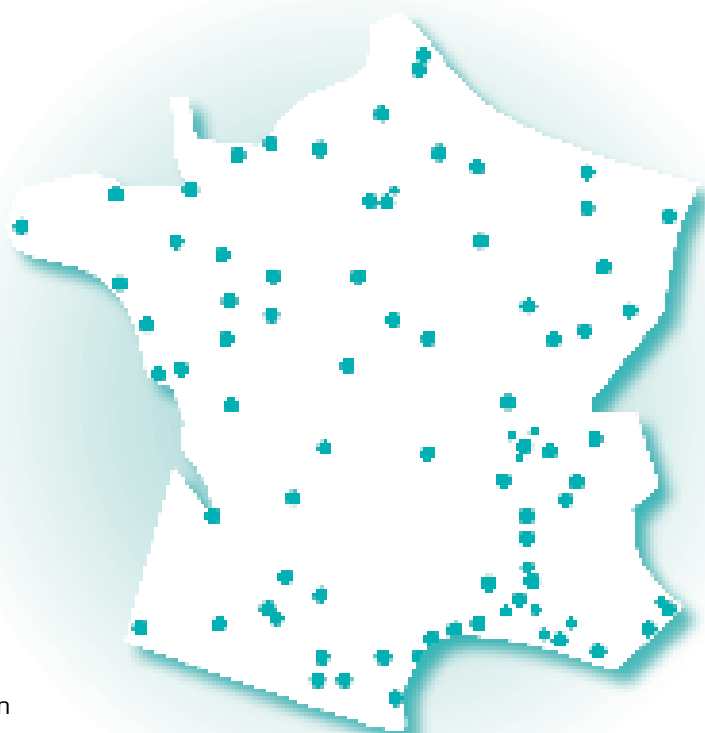
LE RÉSEAU, NUMÉRO 1 EN FRANCE

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide a fait le choix depuis son origine de développer un réseau d'agences national, permettant au groupe de disposer de points de proximité pour l'ensemble de son écosystème, que cela soit des professionnels de la santé, des collectivités ou des patients.

Démarré originellement dans le Sud-Est de la France, près des racines de la société, le réseau s'est progressivement développé dans le Sud-Ouest, dans le Nord-Ouest au travers notamment d'une acquisition réalisée en 2002 et plus récemment dans le Nord-Est.

Le groupe Bastide le Confort Médical dispose désormais d'un réseau de 75 points de ventes uniformisés aux standards du groupe en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 personnes. Le Groupe dispose d'emplacements de premier choix proches des centres villes, disposant de places de parking suffisantes.

Bastide le Confort Médical entend poursuivre son développement régulier ce qui lui permettra de disposer à terme d'un potentiel de 150 implantations en direct en France. Le groupe prévoit ainsi en 2009 de prochaines implantations à Angers, Évry, Limoges et Poitiers.



Ce développement unique dans le secteur, constitue une vraie barrière à l'entrée avec notamment une notoriété grandissante de plus en plus nationale. Le groupe peut désormais amortir ses efforts marketings sur une zone de chalandise de plus en plus élevée.

D'autre part, ce réseau permet au groupe d'aujourd'hui d'accompagner les grands comptes spécialisés dans les établissements de santé pour personnes dépendantes dans leur développement et de devenir un partenaire privilégié pour ces derniers.

DÉVELOPPEMENT COMPLÉMENTAIRE DE FRANCHISES

Bastide Le Confort Médical a entamé le développement de franchises dans des villes moyennes, en s'associant notamment avec des pharmaciens ou des entrepreneurs motivés. Les franchises visent à compléter les implantations en propre du groupe afin d'assurer un maillage complet du territoire.

Le groupe a ouvert ses 3 premières implantations à Nevers, Bourgoin-Jallieu et Rochefort en 2008. Le groupe est depuis novembre sur un rythme d'une nouvelle ouverture de franchise par mois. Bastide entend rapidement atteindre un nombre d'une quarantaine de franchises.

STRUCTURATION DU RÉSEAU AVEC UNE PLATE-FORME DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION

Le développement régulier de la couverture nationale du groupe, accélérée par le développement des franchises a permis au groupe de franchir un palier de croissance et d'investir dans une plate forme de stockage et de distribution à Gallargues, près de Nîmes, destinée à alimenter l'ensemble des implantations du Sud. Bastide va ainsi gagner fortement en réactivité et en gains de productivité avec une optimisation notamment des coûts de transport.

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE : POTENTIEL DE CROISSANCE À LONG TERME

Bastide le Confort Médical a lancé en parallèle le développement d'un site de e-commerce afin d'être présent sur l'ensemble des canaux potentiels de distribution. Activité complémentaire des agences, le site de e-commerce vise une clientèle de particuliers et de professionnels fidélisés aux commandes récurrentes.

Estimant ce marché pas encore totalement mature, le groupe n'a pas lancé dans ce domaine de lourds investissements publicitaires. Le chiffre d'affaires s'il reste encore peu significatif à l'échelle du groupe, connaît cependant une croissance de plus de 50%/an sur les 2 derniers exercices.

Une nouvelle version du site plus ergonomique sera lancée en 2009.



DES PRODUITS À MARQUE PROPRE À FORTE VALEUR AJOUTÉE...

Depuis quelques années, le groupe Bastide développe une gamme de produits en marques propres, qui s'appuie sur une grande connaissance des usages et des besoins de ses clients.

En collaboration avec des industriels de premier plan, le groupe a développé une série de marques propriétaires associées à une gamme de produits qui garantit au patient de disposer d'un produit de qualité à des prix compétitifs.

Cette gamme continue d'année en année de s'étoffer soit en augmentant le nombre de références par marques (comme par exemple les produits anti-escarre dans la gamme Confortmed) soit en créant de nouvelles marques comme **BCM** en 2008. Les produits en marque propre ont généré un chiffre d'affaires de 19 M€ en 2007-2008 soit une croissance de 26 % sur l'exercice.

Des marques propres proposées par le Groupe sont :

PREMIA : produits d'incontinence,

CONFORTMED : produits de confort (oreillers anatomiques, produits d'escarres...),

TEC : pour tous les appareils d'autodiagnostic (tensiomètre,...),

DOMITEC : pour les fauteuils releveurs, qui sont commercialisés depuis 2006,

MEDITEC : pour les produits d'aide technique à l'aide d'une personne (pilulier,...),

NOVASET : produits à usage unique (gants, sets de pansements),

BCM : produits d'équipement textile et chaussures.

... ASSOCIÉS À UNE QUALITÉ DE SERVICES IRRÉPROCHABLE

Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une réflexion d'homogénéisation dans le cadre d'une démarche de qualité (certification iso 9001 pour l'ensemble de l'activité de l'entreprise). Notre objectif est d'apporter :

- Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur une grande partie du territoire national.
- Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais des dispositifs médicaux.
- La mise en place de dispositifs de secours lors de certaines installations respiratoires.
- La formation des patients et des auxiliaires paramédicaux à l'utilisation des appareils par un personnel qualifié.

Une maintenance technique avec mise à disposition de matériel de remplacement.

- Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours sur 7.
- Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords avec les organismes sociaux.
- Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel.
- Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins (observance).
- La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national.
- Le nettoyage et la désinfection systématique du matériel mis à disposition.
- La garantie satisfait ou remboursé sur certains produits vendus et non pris en charge par l'Assurance Maladie (voir conditions en magasin).
- La matériovigilance et la traçabilité conformément à la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables).

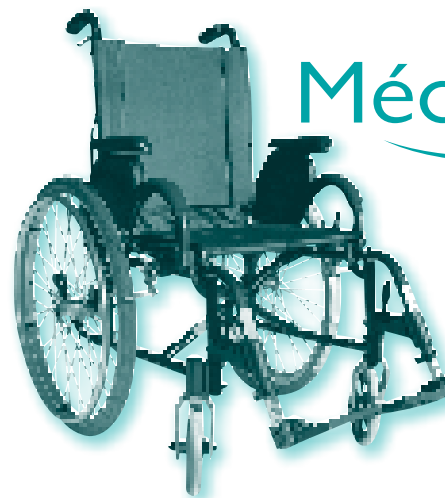
Premia



ConfortMéd



Domitec



Méditec



NOVASET



TEC



BCM



UN MARCHÉ PORTEUR DISPOSANT D'UNE BONNE VISIBILITÉ

Le marché de la santé à domicile en France est en pleine croissance. L'an dernier, le marché des dispositifs médicaux pour le maintien à domicile était estimé à hauteur de 4,2 milliards en France, dont 1,6 milliard concernait l'HAD, les services de soins infirmiers à domicile et les infirmières libérales, et 2,6 milliards, la vente ou la location d'équipements et le développement des prestations de services médico-techniques.

Plus de 50% des dépenses concernent les matériels de maintien à domicile, qui sont passés de 800 millions d'euros en 2006 à 1,6 milliard en 2007. Près de 35% des dépenses, soit 1,4 milliard d'euros, se partagent à part égale entre les dispositifs liés à un handicap

(prothèses, optique, audioprothèses) et les « produits implantables » comme les prothèses de hanche ou les valves cardiaques. Les outils d'auto-traitement du diabète (lecteurs de glycémie, seringues, etc...) ont, pour leur part, entraîné 384 millions d'euros de dépenses.

Ces chiffres démontrent le réel succès du développement du soin à domicile, véritable alternative à l'hospitalisation ou au placement en institution. L'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

DES FACTEURS DURABLES DE CROISSANCE

Viellissement de la population

Cette croissance dynamique va se poursuivre au cours des prochaines années sous deux effets moteurs que sont le vieillissement de la population et le manque de financement ainsi que le coût et la saturation des structures d'accueil pour personnes dépendantes (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées).

Le nombre de personnes âgées sera multiplié par 2 d'ici 30 ans. D'après l'Insee, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par 2,5 entre 2000 et 2040. Les personnes dépendantes verront leur nombre augmenter rapidement comme l'illustre le tableau ci-dessous pour les personnes dépendantes de plus de 75 ans.

Projections en matière de dépendance (personnes de 75 ans et plus)

-	2005	2010	2015	2025
Hypothèse haute	682 000	741 000	808 000	920 000
Hypothèse basse	657 000	691 000	732 000	805 000

Source : Insee Destinie, hypothèses Drees-Insee

Le soin à domicile, une solution « économique »

L'économie pour la collectivité des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement. Cette économie s'inscrit dans la volonté affirmée du gouvernement de maîtriser les dépenses de santé dans le cadre de la grande réforme de la sécurité sociale.

De nombreuses mesures gouvernementales successives ont permis d'intensifier les soins hors de l'hôpital, parmi lesquelles :

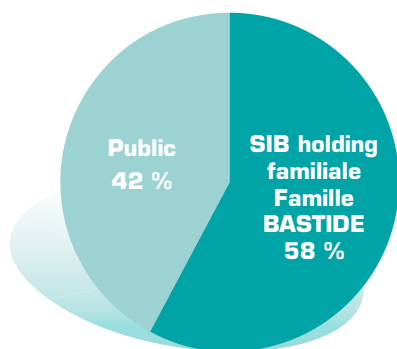
- La libération du développement des structures de HAD (Hospitalisation à domicile) avec une prévision de plus de 15000 lits en 2010,
- l'adoption de la loi du 26 juillet 2005 favorable au développement des services au domicile de la personne,
- la mise en place de la tarification à l'activité (T2A) dans les établissements hospitaliers publics et privés,
- la mise en place de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), prestation d'aide aux personnes âgées dépendantes. Au 30 septembre 2008, 1 104 000 personnes bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en France métropolitaine et dans les DOM, soit une augmentation de 4% sur un an glissant.

Cette hausse est due principalement à la croissance des bénéficiaires de l'APA à domicile (+5,8 % sur un an), alors que le nombre de bénéficiaires en établissement a augmenté de 2,2 %. Au 30 juin 2008, 62 % des bénéficiaires de l'APA vivaient à domicile (contre 60 % en juin 2007), et 38 % en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

La part des personnes modérément dépendantes, bénéficiaires de l'APA relevant du GIR 4, reste constante (44 %). Leur proportion est toujours nettement plus élevée à domicile (57 %) qu'en établissement (24 %).



L'ACTIONNARIAT



INFORMATIONS BOURSIÈRES

Code Isin : **FR0000035370 (BLC)**

Eurolist Compartiment C

Entrée dans les indices CAC Small90, CAC Mid&Small190, SBF 250, CAC Health Care, CAC Health Care Equipment & services

Nombre de titres: 7 340 580

POURSUITE DE LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Fort de sa solidité financière, le groupe a proposé lors de l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 0,15 € par action (tenant en compte de la division du nominal par 3 intervenue en décembre 2007) en hausse de 50 % par rapport à l'exercice précédent

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE



SOCIÉTÉS DE BOURSES QUI SUIVENT NOTRE TITRE

Crédit Agricole Cheuvreux - Gilbert Dupont - Oddo Midcap - Portzamparc (Contrat de liquidité)

UNE POLITIQUE ACTIVE EN DIRECTION DES ACTIONNAIRES

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, enregistré comme document de référence auprès de l'AMF.
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public.
- Deux lettres aux actionnaires éditées qui donnent aux destinataires un éclairage précis des faits marquants des différents semestres.
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes.

CALENDRIER DE COMMUNICATION

Chiffres d'affaires et résultats de la société	Période de publication
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	Publié le 12/11/08
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	Publié le 09/02/09
Résultats semestriels	Publié le 03/03/09
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	Entre le 01/05/09 et le 15/05/09
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre	Entre le 01/08/09 et le 15/08/09
Résultats annuels	Entre le 15/09/09 et le 15/10/09

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

CONTACTS ACTIONNAIRES

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être également consultés au siège social :

Centre d'activité Euro 2000 12, avenue de la Dame 30132 Caissargues

Responsable de l'information financière

Guy Bastide President Directeur Général Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 Fax : +33 (0)4 66 38 68 20

L'exercice clos le 30 juin 2008 est caractérisé par une progression significative du chiffre d'affaires (+ 15.67 %) ainsi que le bénéfice net.

Cette évolution est le résultat des efforts entrepris à tous les niveaux pour assurer le développement de notre entreprise.

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULE

1.1 - Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a connu une forte augmentation au cours des trois derniers exercices :

- 70 622 314 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2006,
- 81.529.558 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2007.
- 94.306.254 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2008,

soit une augmentation de 15.67 % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement pour l'exercice clos au 30 juin 2008 à 7.858.854 € contre 6.794.130 € pour l'exercice précédent.

L'activité de location a progressé de 14.42 %, l'activité de vente de 16.62 %. La location représente 42.72 % du chiffre d'affaires H.T. La vente représente 57.28 % du chiffre d'affaires H.T.

Le coefficient de marge brute est passé de 62.73 % pour l'exercice clos le 30 juin 2007 à 62.93 % pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Notre résultat d'exploitation est en progression de 35.41 %. Il était de 5.076.767 € pour l'exercice clos le 30 juin 2007, il est de 6.874.731 € pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

La charge financière est en hausse de 34,41 % à 503.255 € contre 374.404 € pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Pour cet exercice, les produits financiers s'élèvent à 2.064.221 € dont 1.983.009 € représentent les dividendes de la filiale Confortis.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat négatif de 220.796 € dont 71.468 € de moins-values de cession d'actif.

Au titre de cet exercice, il va être distribué une participation de 554.427 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 2.055.024 € pour l'exercice, impôt calculé à 34.01 % (contre 1.439.058 € pour l'exercice précédent calculé à 33,84 %), c'est un bénéfice net de 5.605.449 € que nous avons réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2008, contre 2.992.022 € pour l'exercice précédent.

1.2 - Situation de CONFORTIS :

Depuis avril 2006, la société a développé une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Elle a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux.

A ce titre, il avait été conclu une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux avec la société Bastide le Confort Médical.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 4.559.219 € H.T.

Il est constitué par :

- La location gérance pour 3.445.000 € H.T.
- La vente de marchandises pour 1.112.991 € H.T.
- Les prestations pour 1.228 € H.T.

Le résultat d'exploitation est de 3.538.486 € pour l'exercice clos au 30 juin 2008 contre 3.011.793 € pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Le résultat financier s'est amélioré passant de 19.834 € pour l'exercice clos le 30 juin 2007 à 77.838 € pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 2.090 € et de l'Impôt Société de 1.234.972 €, le résultat net de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 2.383.441 € pour l'exercice clos au 30 juin 2008 contre 2.009.797 € pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

1.3 - SAS BASTIDE FRANCHISE :

L'exercice clos le 30 juin est le 1^{er} exercice clos d'une durée exceptionnelle de 14 mois. De ce fait, les informations chiffrées et présentées ci-dessous ne peuvent être comparées à une période de référence antérieure.

Son chiffre d'affaires pour le premier exercice est de 135.000 € HT.

Son résultat d'exploitation est de 105.126 € pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 35.042 € pour l'exercice, impôt calculé à 33.33 %, c'est un bénéfice net de 70.084 € que nous avons réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2008.

1.4 - S.C.I. Bastide 2 :

Cette société créée le 1^{er} Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide le Confort Médical. Le loyer s'élève à 132.579 € HTVA pour l'année 2007, et l'exercice se solde par un bénéfice de 39.360 €.

1.5 - S.C.I. Bastide 3 :

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide le Confort Médical. Le loyer s'élève à 100.283 € HTVA pour l'année 2007, et l'exercice se solde par un bénéfice de 33.008 €.

1.6 - S.C.I. Bastide 4 :

La société a été constituée en juillet 2004 à Nîmes pour y accueillir le magasin principal.

Les travaux se sont achevés en octobre 2006 et un contrat de bail commercial avec la SA Bastide le Confort médical a pris effet le 6 octobre 2006.

Le loyer s'élève à 143.213 € HTVA pour l'année 2007, et l'exercice se solde par une perte de 6.564 €.

1.7 - Comptes consolidés :

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans de la SA Bastide le Confort Médical, de la SA Confortis et de la SAS BASTIDE FRANCHISE.

Les sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires, non significatives, n'ont pas été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 70 690 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2006
- 82 284 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2007
- 94 841 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2008

soit 15.26 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 62.46 % pour l'exercice clos le 30 juin 2007 à 62.94 % pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Le résultat opérationnel s'élève à 9.855 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2008 contre 7.617 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2007, soit une progression de 29.37 %.

Le résultat financier se détériore passant de (411) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2007 à (822) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Compte tenu d'un impôt calculé à 34.43 % de 3.144 k€, c'est un bénéfice net de 5.889 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2008 contre 4.744 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2007 qui conclut cet exercice, en augmentation de 24.11 %.

La société Bastide le confort médical et la société Confortis ont conclu un avenant aux contrats de location gérance conclus le 29 septembre 2000 et le 1^{er} janvier 2001. Cet avenant permet de maintenir l'équilibre économique de la convention.

II - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

La société a entendu poursuivre son développement et a donc ouvert de nouvelles implantations

De nouveaux sites ont été créés :

Le site de Metz en octobre 2007,

Le site de Douai en septembre 2007,

Le site de Bourges en janvier 2008,

Le site d'Orange en janvier 2008,

Un site a également été déplacé dans le même secteur géographique mais pour une zone commerciale plus attractive : le site de TOURS a été transféré en janvier 2008 de la zone des grandes courbes à Chambray les Tours.

Depuis le mois de juin 2008, Bastide le confort médical dispose d'une nouvelle plateforme logistique à Gallargues le Montueux (Gard) situé en bordure d'autoroute. Cette plateforme a pour vocation d'améliorer la gestion des stocks, d'approvisionner les agences et les franchisés.

III - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

3.1 : le réseau

La croissance interne va se poursuivre. Nous allons ouvrir de nouveaux sites au cours de l'exercice pour améliorer notre maillage du territoire tant par le réseau intégré que le réseau de Franchise.

Concernant le réseau intégré, le site de Macon a ouvert en septembre 2008.

Sont prévues les ouvertures des sites du Havre en septembre 2008, Evry fin 2008, Limoges fin 2008, et Poitiers fin 2009.

Le site de Montauban devrait faire l'objet d'un transfert vers une zone commerciale plus attractive fin 2008 ou début 2009.

D'autres emplacements sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de site au cours du premier et second trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Concernant la Franchise, le premier site a ouvert en août à Nevers.

Les prochaines ouvertures sont prévues à Epinal en octobre, Chaville, Vienne et Bourgoin-Jallieu en novembre. L'ouverture de Belfort est prévue en décembre.

Plusieurs ouvertures sont prévues début 2009 (Castelsarrasin, Auch, Château-Thierry, Dieppe).

D'autres dossiers de candidatures sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de nouveaux sites en franchise au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009.

3.2 : l'activité

Résultats semestriels 2008-2009

En K€	S1 2007/2008	S1 2008/2009
Chiffre d'affaires	46 182	51 270
Résultat opérationnel courant	4 610	3 230
Marge opérationnelle	10,0%	6,3%
Résultat opérationnel	4 610	3 230
Résultat net pdg	2 854	1 762
Marge nette	6,2%	3,4%

Un premier semestre atypique

Le premier semestre de l'exercice 2008-2009 (juillet - décembre) a été marqué, en dehors d'une conjoncture moins favorable, par l'important changement législatif autour de l'activité avec les « EHPAD » [*]. Ce dernier a eu comme conséquence de modifier l'ensemble des process de l'entreprise (mise en place de facturation forfaitaire et non plus unitaire comme dans le passé, adaptation informatique) dédiés à cette activité, qui représente près d'un quart du chiffre d'affaires du groupe.

Chiffre d'affaires semestriel en hausse de 11%

Le chiffre d'affaires semestriel est en croissance de 11% à 51,3 M€, une performance qui s'appuie sur l'ensemble des activités du groupe avec une progression de 9% pour les activités « Respiratoire » et « Nutrition – Perfusion » et de 12% pour le « Maintien à Domicile ».

Face au nouveau contexte législatif qui met désormais directement en relation les « EHPAD » et les fournisseurs de matériels médicaux, le groupe Bastide s'est focalisé sur le renforcement de ses parts de marché dans ce

domaine, une stratégie concrétisée par la signature de partenariats avec la plupart des grands groupes du secteur.

La contribution de la division « collectivités » dans le chiffre d'affaires global a ainsi été maintenue à 31% (dont 80% réalisés avec les « EHPAD »), avec une progression plus rapide de l'activité « ventes de matériels », ce qui a un effet direct sur la nouvelle répartition du chiffre d'affaires global.

Sur le premier semestre 2008-2009, le chiffre d'affaires du groupe a été réalisé à 59% par les « ventes de matériels » (à comparer à 56,5% au premier semestre 2007-2008) et à 41% par les « prestations de services » (43,5% au premier semestre 2007-2008).

Marge brute : 60,7% du chiffre d'affaires

La marge brute est mécaniquement impactée par la nouvelle répartition du chiffre d'affaires d'autant que les efforts concédés notamment en terme de montée en gamme dans le cadre des partenariats avec les grands groupes n'ont pu être encore répercutés sur les fournisseurs. Malgré la progression des ventes sous marque propre (+18% sur le semestre) plus rémunératrices, la marge brute du groupe ressort à ainsi 60,7% à comparer à 63,1% au premier semestre 2007-2008.

Marge opérationnelle de 6,3%

La marge opérationnelle courante s'établit à 6,3%. Outre l'évolution de la marge brute, le groupe a fait face à des frais de transports anormalement élevés (dysfonctionnement aujourd'hui résolu lié à la mise en place de la plate forme centralisée) et à des dotations aux amortissements (à hauteur de 4,5M€) en nette progression du fait de la croissance du stock de matériel locatif

Le résultat net ressort à 1,8 M€ soit une marge nette de 3.4%

Structure financière

Les capitaux propres ressortent à 36,4 M€. Les dettes financières nettes atteignent 16,2 M€, soit 45% des capitaux propres suite à l'augmentation « exceptionnelle »

du BFR du fait principalement de délais de règlement allongés de la part des « EHPAD » durant cette période de mise en place. Le travail correctif mené actuellement permettra de rétablir rapidement la situation au cours du second semestre.

Perspectives du second semestre

Afin de tenir compte d'une conjoncture toujours peu favorable et d'un début d'année 2009 moins dynamique, le groupe Bastide ajuste prudemment son objectif de croissance organique annuelle entre 5% et 10% pour cet exercice. Si la plupart des activités du groupe sont peu sensibles à la crise économique (produits de nécessité donnant droit à remboursement), les ventes de produits de confort peuvent en revanche être impactés.

Au cours des prochains mois, le groupe s'attachera en priorité au redressement progressif de ses marges avec l'objectif de démarrer le prochain exercice dans de très bonnes conditions. Les principaux axes d'amélioration sont:

- Négociations en cours et bien engagées avec les fournisseurs concernés par l'équipement des « EHPAD »,
- Diminution des coûts fixes liés à l'activité « EHPAD » (centralisation, diminution des services associés,...),
- Montée en puissance de la centrale d'achat et mise en place des nouvelles conditions fournisseurs associées pour l'ensemble de l'activité,
- Poursuite de la progression des marques en propre dans le chiffre d'affaires,
- Premiers bénéficiaires des franchises sur la marge opérationnelle courante.

Par ailleurs, plusieurs évolutions tarifaires réglementées devraient aboutir au second semestre avec un impact positif et significatif sur la marge brute à partir de l'exercice 2009-2010.

Le groupe poursuivra par ailleurs sa stratégie offensive de développement qui vise à une couverture complète du territoire avec un réseau d'agences propres. Le groupe ouvrira ainsi 4 nouvelles agences au second semestre

2008-2009, ce qui portera à près de 80 le nombre de points de vente gérés en propre en France.

Ce réseau est complété par le lancement de franchises (4 déjà ouvertes) avec un programme d'une ouverture par mois depuis janvier.

(*) Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2007, il avait été voté que le prix d'achat ne doit pas excéder 50 (cinquante) euros par action ordinaire. Les prix de vente ne doivent pas être inférieurs à 15 (quinze) euros par action ordinaire.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008 sont explicitées ci-dessous.

Au 30 juin 2007, la société détenait 20.325 actions (5.799 actions en propre par le biais du contrat de liquidité et 14.526 actions en autodétention). Cela représente 0,276 % du capital social.

Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, la société a acheté 38.303 actions au cours moyen de 20,19 euros et a vendu 36.477 actions au cours moyen de 20,18 euros.

Au 1^{er} juillet 2008, la société détenait donc 7.625 actions, soit 0.104% du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice net de 5.605.449,80 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Dividendes distribuables : 1.101.087 € à titre de distribution de dividende, soit 0,15 € de dividende par action ; ce dernier éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicables aux personnes physiques domiciliées en France.

Réserves facultatives : 4.504.362,80 €

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., que la société a distribué :

- un dividende de 399 653 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005,
- un dividende de 538 309 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.
- un dividende de 709 589 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007.

VI - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 INVESTISSEMENTS :

Bastide, le Confort Médical :

	Acquisitions	Fusion	Cession/Mise au rebut/Transferts
- Immobilisations incorporelles	220 327	0	32 014
- Immobilisations corporelles	10 348 653	0	1 139 697
- Immobilisations financières	507 003	0	60 953
TOTAL	11 075 984	0	1 232 666

Groupe Bastide :

	Acquisitions	Cession/Mise au rebut/Transferts
- Immobilisations incorporelles	270 K€	32 K€
- Immobilisations corporelles	11 357 K€	3 665 K€
- Immobilisations financières	507 K€	61 K€
TOTAL	12 134 K€	3 758 K€

6.2 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

La société est certifiée ISO 9001 EN NF ISO 13485 pour l'ensemble de nos activités de vente et de location matériel médical.

VII - ENDETTEMENT

7.1 - les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 33,36 % compte tenu de capitaux propres se montant à 30.958.562 € et d'un endettement de 10.329.299 €.

7.2 - les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 34,88 % compte tenu de capitaux propres se montant à 35.706.824 € et d'un endettement de 12.455.117 €.

VIII - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

La société Bastide le Confort Médical n'a pris aucune participation ou contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il a été conclu un pacte de stabilité entre les actionnaires suivants : société d'investissements Baside, Guy Bastide, Brigitte Bastide, Marielle Miller, Vincent Bastide, Philippe Bastide.

IX - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Actions	Droits de Votes
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	X
de 50% à 66.66 %	X	SIB
de 33.33 à 50 %	SIB	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	LAZARD Frères gestion SAS	X

X - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX - LISTE DES MANDATS :

10.1 - Liste des mandats :

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonction principale dans le groupe et hors groupe	Autres mandats hors groupe	Autres liens avec le groupe
<p>Guy BASTIDE 12/03 - 12/09 Président du Conseil d'Administration de: - Bastide, Le Confort Médical SA - Confortis SA</p> <p>04/08 – 06/14 Président du Conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de : - SCI Bastide - SCI Bastide 3 - SCI Bastide 2 - SCI Bastide 4 - SCI Bastide Gallargues</p>	<p>P.D.G de - Société Bastide, Le Confort Médical. - Confortis SA</p> <p>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS Bastide Franchise</p>		Actionnaire de la SIB
<p>Brigitte BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA</p> <p>04/08 – 06/14 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p>	<p>Pharmacien Responsable</p> <p>Directeur Général de la Société d'Investissement Bastide</p>	Administrateur de la Société Bessière.	Actionnaire de la SIB
<p>Vincent BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA - Confortis SA</p> <p>04/08 – 06/12 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA</p>	<p>Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical</p>	SCI Bastide 1 : gérant	Actionnaire de la SIB
<p>Philippe BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<p>Directeur commercial Société AMGEN</p>		Actionnaire de la SIB

Salaires bruts annuels 2007/2008 en euros	Total	fixe	variable	avantage	Attribution de titres	Jetons de présence
Guy Bastide	103 977	103 437	X	540	X	X
Vincent Bastide	173 016	104 000	68 296	720	4 536 titres à valeur nominale de 0.45 € 16.42 € au cours de clôture soit 74.481,12 €	X
Brigitte Bastide	42.600	6.000	X	X	X	36.600
Philippe Bastide	X	X	X	X	X	X

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

10.2 - Rémunération des mandataires

La rémunération des mandataires sociaux se fait par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide, le Confort Médical.

10.3 - Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

- Monsieur **Guy BASTIDE** a cédé le 2 novembre 2007, 151.239 titres Bastide le confort médical suite à une donation partage.
- Monsieur **Guy BASTIDE** a franchi le seuil de 5% à la baisse.
- Madame **Brigitte BASTIDE** a cédé le 2 novembre 2007, 93.447 titres Bastide le confort médical suite à une donation partage.
- Madame **Brigitte BASTIDE** a franchi le seuil de 5% à la baisse.
- Monsieur **Philippe BASTIDE** a acquis le 2 novembre 2007, 73.406 titres Bastide le confort médical suite à une donation partage.
- Madame **Marielle MILLER** a acquis le 2 novembre 2007, 73.406 titres Bastide le confort médical suite à une donation partage.
- Monsieur **Vincent BASTIDE** a acquis le 2 novembre 2007, 97.874 titres Bastide le confort médical suite à une donation partage.
- Monsieur **Vincent BASTIDE** a cédé le 9 novembre 2007, 84.708 titres Bastide le confort médical.
- Monsieur **Philippe BASTIDE** a cédé le 9 novembre 2007, 42.353 titres Bastide le confort médical.
- Madame **Marielle MILLER** a cédé le 9 novembre 2007, 42.353 titres Bastide le confort médical.
- Monsieur **Guy BASTIDE** a acquis 1.000 titres Bastide le confort médical le 17 janvier 2008.
- Monsieur **Guy BASTIDE** a acquis 500 titres Bastide le confort médical le 18 janvier 2008.
- Monsieur **Guy BASTIDE** a acquis 470 titres Bastide le confort médical le 22 janvier 2008.
- Monsieur **Vincent BASTIDE** a cédé le 8 août 2008, 986 Bastide le confort médical.

Le seuil a été franchi à la hausse par la société Lazard Frères Gestion le 22 mai 2008, qui détient 5,18 % du capital.

XI - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

XII - RENOUELEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaire, le Cabinet Grant Thornton, et du commissaire aux comptes suppléant, Yves LLOBELL viennent à expiration.

Le Conseil propose de renouveler le mandat du Cabinet Grant Thornton.

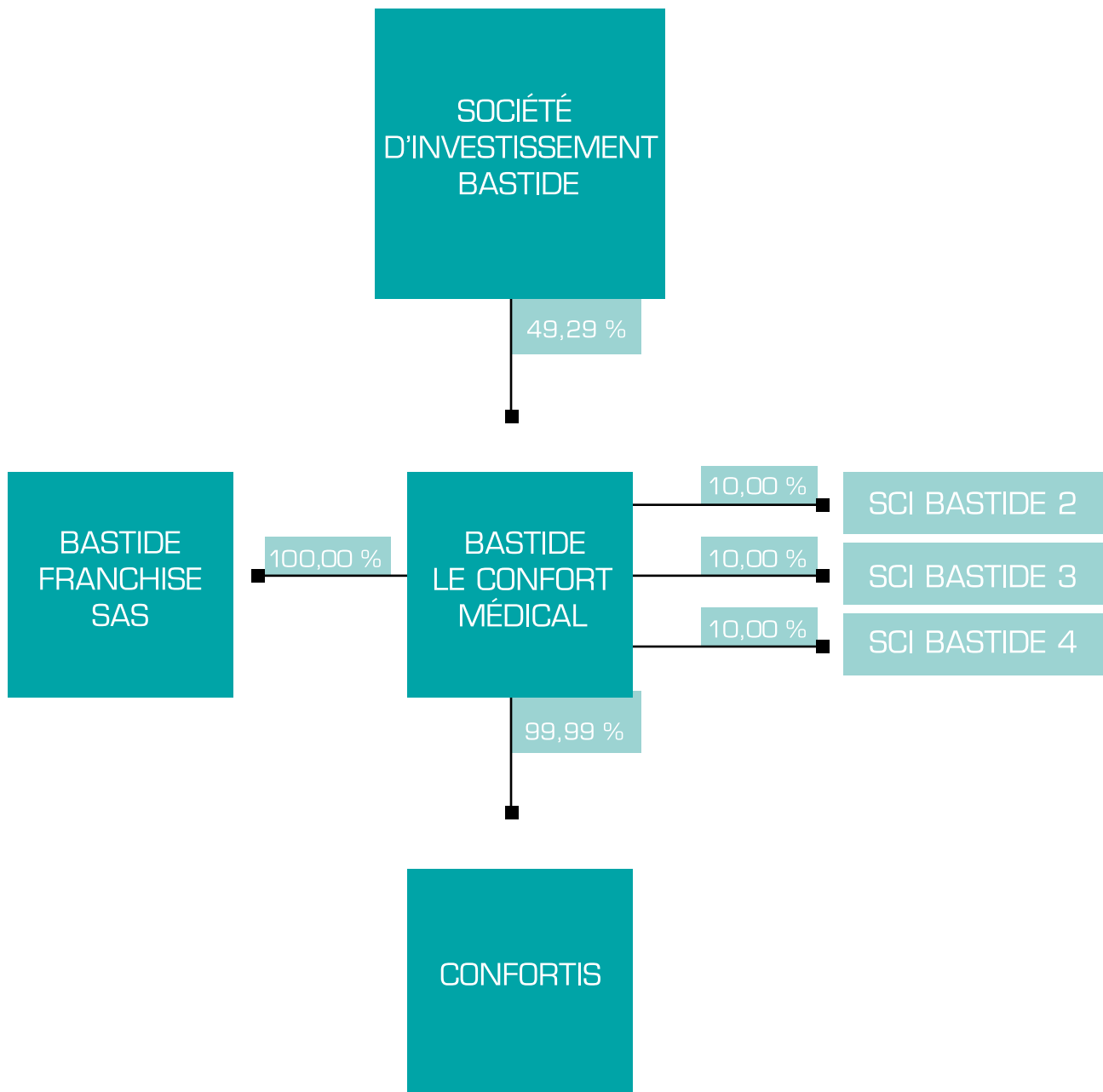
Ce mandat est renouvelé pour six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le Conseil propose de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant le Cabinet IGEC :

3 rue Leon Jost 75017 Paris en remplacement de Monsieur Yves LLOBELL.

Ce mandat sera d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014.

XIII - ORGANIGRAMME





I - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'évolution favorable de notre activité a incité la direction générale de l'entreprise à récompenser les efforts constants des dirigeants de notre société, mandataires sociaux ou cadres supérieurs.

C'est pourquoi il est apparu opportun de donner au Conseil d'Administration les moyens de récompenser les efforts déjà réalisés et d'encourager la poursuite de telles actions ; à cet effet une solution concrète a été trouvée dans le dispositif issu de la loi de finances pour 2005 et intégré aux articles L 225.197-1 à L 225.197-5 du Code de Commerce relatifs à l'attribution gratuite d'actions.

L'objectif est de permettre au Conseil d'Administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires de la société dans les conditions prévues par la loi.

Ainsi, l'autorisation que nous vous invitons à octroyer au Conseil d'Administration le sera dans les conditions suivantes :

- le pourcentage du capital social pouvant être attribué dans le cadre de cette autorisation ne sera pas supérieur à 10 % ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- les bénéficiaires devront s'engager et respecter cet engagement de conserver les actions ainsi attribuées pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ;
- l'autorisation sollicitée sera donnée pour une période de trente-huit mois.

Par contre, il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer librement l'identité du bénéficiaire ou des

bénéficiaires des attributions et de fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ; plus généralement il appartiendra au Conseil d'Administration d'assurer la mise en œuvre de la présente autorisation dans le respect des limites dont elle est assortie.

Conformément à la réglementation l'Assemblée générale sera chaque année informée par le Conseil d'Administration des opérations qui auront été réalisées en vertu de cette autorisation.

Compte tenu de l'intérêt qu'il y a à encourager et fidéliser la Direction générale et l'encadrement de notre entreprise, nous estimons qu'il est de l'intérêt de notre société d'octroyer l'autorisation sollicitée par le Conseil d'Administration.

II - SITUATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS PRECEDEMMENT AUTORISEE

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005, avait autorisé le conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

Sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005, le Conseil d'administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la 5^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation était donnée pour une durée de trente huit mois à compter du 16 décembre 2005.

Une réunion du conseil d'administration du 10 avril 2006 avait décidé de l'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires suivants :

Monsieur Vincent BASTIDE : 4.536 actions
Madame Dominique VALIENTE : 3.330 actions
Monsieur Olivier HILD : 3.330 actions
Monsieur Nicolas DESFOSSEZ : 3.330 actions

Ces actions ont été définitivement attribuées en avril 2008 au terme du délai de deux ans et pourront être cédées en avril 2010.

Fait à Caissargues
Le 30 septembre 2008
Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES DELEGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
7 décembre 2007	26 mois	30 juin 2009	2.000.000 €	Il n'est pas fait usage de cette délégation

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/04	Exercice au 30/06/05	Exercice au 30/06/06	Exercice au 30/06/07	Exercice au 30/06/08
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 262 480	3 262 480	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Nombre des actions ordinaires existantes	815 620	815 620	2 446 860	2 446 860	7 340 580
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors - taxes	56 439 962	62 822 374	70 622 314	81 529 558	94 306 254
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	5 379 002	7 643 282	9 441 965	10 344 978	14 909 013
Impôts sur les bénéfices	739 606	1 295 741	1 637 344	1 439 058	2 055 024
Participation des salariés due au titre de l'exercice	74 077	365 835	476 236	374 028	554 427
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	1 057 436	2 224 153	3 012 152	2 992 022	5 605 449
Résultat distribué	187 592	399 653	538 309	709 589	1 101 587

III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions	5.60	7.33	2.99	3.48	1.68
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	1.30	2.73	1.23	1.22	0.76
Dividende attribué à chaque action	0.23	0.49	0.22	0.29	0.15

IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	531	553	650	704	784
Montant de la masse salariale de l'exercice	10 061 745	11 615 413	13 113 226	14 677 866	17 127 993
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 168 908	3 894 110	4 420 045	4 958 840	5 693 659

Fait à Caissargues
Le 30 septembre 2008
Le Conseil d'Administration

I - BILAN AU 30/06/08

ACTIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2008	au 30/06/2007
Autres immobilisations incorporelles	1 210	1 018
Ecart d'acquisition	9 827	9 827
Immobilisations corporelles	29 426	24 535
Actifs financiers	1 230	947
Impôts différés	81	19
Total actifs non-courants	41 774	36 346
Stocks et en cours	11 857	10 032
Clients et comptes rattachés	14 601	10 943
Autres débiteurs	2 512	1 675
Autres actifs courants	1 281	1 083
VMP et autres placements	109	90
Disponibilités	1 548	611
Total actifs courants	31 908	24 434
Total des actifs destinés à être cédés	0	0
Total Actif	73 682	60 780

PASSIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2008	au 30/06/2007
Capital	3 303	3 303
Primes liées au capital	9 336	9 336
Actions propres	-114	-116
Autres réserves	0	0
Résultats accumulés	23 182	18 119
Total capitaux propres, part du groupe	35 707	30 642
Total intérêts minoritaires	0	0
Total des capitaux propres	35 707	30 642
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	7 811	6 565
Engagements envers le personnel	50	67
Autres provisions	0	0
Impôts différés	0	180
Total passifs non-courants	7 861	6 812
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4 645	3 027
Provisions (part à moins d'un an)	86	385
Fournisseurs et comptes rattachés	17 560	13 877
Autres dettes	7 823	6 030
Autres passifs courants		7
Total passifs courants	30 114	23 326
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0
Total des passifs	37 975	30 138
Total Passif	73 682	60 780

II - COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

	du 01/07/2007 au 30/06/2008	du 01/07/2006 au 30/06/2007
Chiffre d'affaires	94 841	82 284
Autres produits	1 053	480
Achats consommés	-35 149	-30 888
Charges externes	-16 974	-15 807
Charges de personnel	-23 407	-20 052
Impôts et taxes	-2 166	-2 019
Dotation aux amortissements	-8 117	-6 011
Dépréciations	-104	-261
Autres charges	-122	-109
Résultat opérationnel courant	9 855	7 617
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Résultat opérationnel	9 855	7 617
Coût de l'endettement financier brut	-829	-409
Coût de l'endettement financier net	-829	-409
Autres produits et charges financiers	7	-2
Quote-part de résultat des mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt sur le résultat	9 033	7 206
Impôt sur le résultat	-3 144	-2 462
Résultat des activités poursuivies	5 889	4 744
Activités abandonnées		
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat de l'exercice	5 889	4 744
Revenant		
aux actionnaires de la société	5 889	4 744
aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat par action (en €) (*)	0,8	0,65
Résultat dilué par action (en €) (*)	0,8	0,65

(*) calculé au titre des deux exercices sur le nombre d'actions existant au 30 juin 2008, soit 7 340 580.

III – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN MILLIERS D’EUROS)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total				
Situation au 30 juin 2006	3 303	9 336	-166				13 938	26 411	0	26 411
Autres variations										
Augmentation de capital										
Résultat de la période							4 744	4 744		4 744
Dividendes versés							-537	-537		-537
Variation autocontrôle			50				-26	24		24
Situation au 30 juin 2007	3 303	9 336	-116	0	0	0	18 119	30 642	0	30 642
Autres variations							-118	-118		-118
Augmentation de capital										
Résultat de la période							5 889	5 889		5 889
Dividendes versés							-708	-708		-708
Variation autocontrôle			2					2		2
Situation au 30 juin 2008	3 303	9 336	-114	0	0	0	23 182	35 707	0	35 707

IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (EN MILLIERS D'EUROS)

	30/06/08	30/06/07
Résultat net consolidé	5 889	4 744
Elimination des amortissements et provisions	7 846	6 223
Elimination des résultats de cessions d'immobilisations	265	46
Elimination des impôts différés	-181	5
Elimination du retraitement des crédits baux	-1 092	-593
Elimination du retraitement de l'actualisation des prêts	33	
Elimination du retraitement de la cession de l'autocontrôle	52	
Incidence de la variation du B.F.R.	-1 081	52
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	11 731	10 477
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 719	-11 238
Acquisition d'actifs financiers	-307	-247
Variation des prêts et avances consentis		24
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	40
Cession d'actifs financiers		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-10 987	-11 421
Cession (acquisition) nette d'actions propres	2	24
Emission d'emprunts	4 500	3 150
Remboursement d'emprunts	-2 980	-1 928
Dividendes versés	-708	-537
Flux de trésorerie liés aux activités financement	814	709
Variation de la trésorerie	1 558	-235
Trésorerie d'ouverture	71	306
Trésorerie de clôture	1 629	71
Disponibilités	1 548	611
V.M.P.	109	90
Découverts bancaires	-28	-630
Trésorerie de clôture	1 629	71

V - ANNEXE

Note 1 – Faits significatifs au 30 juin 2008

- La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a été créée en 1977.
- Le groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL commercialise une gamme complète de produits et de services pour une prise en charge globale des patients à domicile en matière de matériel (location et vente), d'assistance respiratoire et de perfusion, nutrition.
- Le groupe a ouvert quatre nouvelles agences commerciales au cours de l'exercice, portant ainsi leur nombre à 74.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2007 a décidé la division par 3 de la valeur nominale des actions pour la ramener de 1,35 € à 0,45 €. Corrélativement, le nombre d'actions est passé de 2.446.860 à 7.340.580.
- Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers au 30 juin 2008, le 30 septembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 24 novembre 2008.

Note 2 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les présents comptes consolidés, couvrant la période allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2008.

Les nouvelles normes et mises à jour d'application obligatoire dans le cadre des exercices ouverts au 1er juillet 2007 sont les suivantes :

- la norme IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir »,
- l'amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir sur le capital,
- l'interprétation IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe ».

Les informations complémentaires requises par ces textes relatifs à l'information financière sont présentées pour la première fois dans les comptes consolidés annuels au 30 juin 2008.

Les nouvelles interprétations d'application obligatoire dans le cadre des exercices ouverts au 1er juillet 2007 sont les suivantes :

- IFRIC 7 « application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 – information financière dans les économies hyperinflationnistes »,
- IFRIC 8 « champ d'application d'IFRS 2 »,
- IFRIC 9 « réestimation des dérivés incorporés »,
- IFRIC 10 « information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) ».

Le groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'est pas concerné par ces interprétations pour l'exercice 2007/2008.

Les normes, interprétations et amendements suivants, publiés par l'IASB, et non encore entrés en vigueur, n'ont pas été appliqués par anticipation et ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les comptes consolidés :

- l'amendement de la norme 23 « coûts d'emprunts » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009),
- la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).

Utilisation d'estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la

valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement les éléments suivants :

- dépréciation des goodwill : cf § 2.2 et 3.2,
- passifs éventuels : cf § 3.22.

2.1 - Principes de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2008 comprennent les états financiers de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE. Celles-ci, contrôlées directement de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les opérations réciproques entre les trois sociétés et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

Les intérêts minoritaires ne sont pas distingués dans les comptes consolidés car, résultant de l'application des obligations légales en matière de nombre d'actionnaires, ils ne sont pas significatifs.

2.2 - Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres CONFORTIS et la quote-part dans la juste valeur de ses actifs nets à la date de prise de contrôle. Ils sont également constitués des fonds de commerce des sociétés acquises par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et fusionnées depuis.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », ils ne sont plus amortis depuis le 1er juillet 2004, mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le groupe considère que chaque agence commerciale constitue une UGT, valorisée sur la base des flux nets de trésorerie prévisionnels.

Certaines valeurs d'actifs correspondent à plusieurs UGT, la société n'ayant pas affecté, à l'époque du regroupement, une valeur à chaque agence

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT, ou d'un ensemble d'UGT, se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation correspondante est comptabilisée.

2.3 - Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- des éléments amortissables, tels que : logiciels, droits d'exploitation, ... qui sont amortis sur 3 ans,
- des éléments non amortissables, droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de la franchise BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, qui sont immobilisées, pour un montant de 150 K€ au titre de l'exercice, et amorties sur 4 ans.

2.4 - Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût d'acquisition ou de construction, diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées.

Principales durées d'utilisation retenues par type d'immobilisations :

- constructions	20 ans
- agencements des constructions	5 à 10 ans
- matériel et outillage	6 à 8 ans
- installations générales	5 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel et mobilier de bureau	5 ans

Contrats de location

Le groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL applique les critères de la norme IAS 17.

Ainsi, les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles appliquées par le groupe. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les contrats concernant les véhicules n'étaient pas retraités au cours des périodes antérieures, les informations nécessaires n'ayant pas pu être obtenues de l'organisme financeur. Les retraitements ont pu être opérés au titre du présent exercice et se sont soldés par les incidences suivantes :

- impact sur les capitaux propres : -118 K€,
- impact sur le résultat d'exploitation : + 300 K€,
- impact sur le résultat financier : -388 K€,
- impact sur les immobilisations corporelles : +1 800 K€,
- impact sur les dettes financières CT et LT : +2 070 K€.

Ces corrections ont été considérées comme peu significatives. De ce fait, les informations financières concernant la période antérieure n'ont pas été modifiées.

Les locations simples sont comptabilisées en charges externes et présentées dans les engagements hors bilan.

2.5 - Autres Actifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

Les prêts accordés, qui ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans, ont fait l'objet d'une actualisation de leur nominal.

L'ensemble des autres actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un risque de perte de valeur.

2.6 - Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part du groupe.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure

à leur prix de revient, les dépréciations correspondantes sont comptabilisées.

2.7 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non-recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée, basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou non).

2.8 - Autres débiteurs et autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations éventuelles tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 - Opérations en devises

Elles sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date du règlement.

Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

2.10 - Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère détenues par elle-même sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.11 - Provisions

Le groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie.

Le poste provision est réparti en « provisions non courantes » et « provisions courantes ».

Les provisions non courantes comprennent les engagements envers le personnel au titre des indemnités de fin de carrière. L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses

suivantes :

- la rotation du personnel global soit 24.09%
- la table de mortalité de 2003
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement
- Le taux de charges sociales de 36.50%

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe, comprennent pour l'essentiel les provisions pour restructuration, contentieux et risques divers. Ces risques sont appréciés en fonction de situations factuelles et ne devraient pas présenter d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

2.12 - Impôts différés

Les impositions différées sont constituées, selon la méthode du report variable, pour les différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale,
- des reports fiscaux déficitaires ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Au bilan, le groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts concernés, si ceux-ci relèvent d'une même autorité de taxation et si les dates d'échéance sont proches.

Les impositions différées sont présentées en actif et passifs non courants.

2.13 - Dettes financières

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

La part à plus d'un an figure en passif non courant.

2.14 - Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant

comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui pourraient comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs (dont les goodwill) et les litiges et événements très inhabituels,
- des produits et charges financiers,
- des impôts sur les résultats.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, augmenté de toutes les actions potentiellement dilutives.

2.15 - Gestion des risques financiers

Le groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité ; ces derniers vous sont présentés dans le rapport de gestion.

Note 3 – Compléments d'informations relatifs aux états financiers

3.1 - Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Siret	% Contrôle	% d'intérêt
BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	305 635 039 001 94	Société Mère	Société Mère
CONFORTIS	"Z.A. de Cromel 50220 St Quentin"	342 086 915 000 28	100%	100%
BASTIDE FRANCHISE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	498 615 640 000 14	100%	100%

Les trois sociétés sont de nationalité française et sont intégrées globalement.

3.2 - Ecart d'acquisition

Valeurs nettes					
Tableau de variation	Nb agence	30/06/07	Accroissement	Diminution	30/06/08
Lhomme Rabier	1	320			320
Escande	1	331			331
Aerodom	2	710			710
Médical Chaubert	1	554			554
Médico Savoie	1	54			54
Hygiène Service	2	297			297
SPM	1	124			124
Sète	1	11			11
Médical Guiraud	2	472			472
Tours	1	95			95
Sésame	1	146			146
Confortis	17	5 937			5 937
Médical Home Santé	1	776			776
Total	32	9 827			9 827

Toutes les sociétés identifiées, hormis CONFORTIS, ont fait l'objet de fusion-absorption par la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL depuis leur acquisition.

Hypothèse retenue pour le test de valeur :	30/06/08	30/06/07
Taux d'actualisation	10%	10%

3.3 - Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes					
Tableau de variation	30/06/07	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/08
Logiciels	655	98			753
Frais de développement	0	150			150
Droits au bail	817	15	32		800
Honoraires baux commerc.	53	82			135

Amortissements					
Tableau de variation	30/06/07	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/08
Logiciels	507	101			608
Frais de développement	0	35			35
Droits au bail	0				0
Honoraires baux commerciaux	0	11			11

3.4 - Immobilisations corporelles

Valeurs brutes					
Tableau de variation	30/06/07	Acquisitions	Ret. véhicules ouverture	Sorties	30/06/08
Terrain	70				70
dont retraitement crédit-bail	70				70
Agencements, Aménagements, Inst.	8 170	938		109	8 999
dont retraitement crédit-bail	200				200
Installations techniques et outillage	41 407	8 981		3 091	47 297
dont retraitement crédit-bail	7 668			2 494	5 174
Autres immobilisations	2 999	1 384	2 474	442	6 415
dont retraitement crédit-bail	0	1 009	2 474		3 483
Immobilisations en cours	23	54		23	54
	52 669	11 357	2 474	3 665	62 835

Amortissements					
Tableau de variation	30/06/07	Acquisitions	Ret. véhicules ouverture	Sorties	30/06/08
Agencements, Aménagements, Inst.	4 453	775		93	5 135
dont retraitement crédit-bail	127	10			137
Installations techniques et outillage	21 246	5 889		2 841	24 294
dont retraitement crédit-bail	6 646	568		2 494	4 720
Autres immobilisations	2 436	1 307	677	439	3 981
dont retraitement crédit-bail	0	1 005	677		1 682
	28 135	7 971	677	3 373	33 410

Présentation synthétique des retraitements de crédit bail

Nature	Montant brut	Amortissements	Durée	Dettes financière	Impôts différés	Levée d'option	Redevances
terrain	70			9		0,075 €	12
A.A.I.	200	137	20 ans	28		0,075 €	21
Installations techniques	5 174	4 720	6 ans		156	1,00%	169
Matériel de transport	3 483	1 682	3 ans	2 070	93		1 305
Total	8 927	6 539		2 107	249		1 507

3.5 - Actifs financiers

Les actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

	30/06/08	30/06/07
Titres de participation et créances rattachées	12	12
Prêts divers	270	216
Dépôts de garantie	948	719
Valeurs nettes	1230	947

3.6 - État des échéances des actifs courants

	30/06/08	30/06/07
Créances clients brutes	14 633	10 975
Dépréciation	-32	-32
Créances clients nettes	14 601	10 943
Créances fournisseurs	2 098	1 328
Créances sociales	69	29
Créances fiscales	308	208
Créances diverses	37	110
Autres créances	2 512	1 675
Autres actifs courants	1 281	1 083

Cette dernière rubrique recouvre les charges constatées d'avance.

Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

La balance âgée clients au 30 juin 2008 présente la ventilation suivante :

Montant brut en K€	Total	Solde non échu	Factures échues
Clients nets	14 601	11 392	3 209
En %	100%	78%	22%

Les factures échues correspondent pour plus de la moitié à des retards de traitement par les organismes sociaux (traitement manuel).

3.7 - Capitaux propres

Le capital social est inchangé au 30 juin 2008 à 3.303.261 euros. Il est composé de 7.340.580 actions de 0,45 euros de valeur nominale.

Le capital est détenu par le fondateur du groupe et sa famille à hauteur de 49,29%, via la holding SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, un contrat de liquidité animé par Portzamparc a été mis en place au niveau de la société.

3.8 - Actions d'autocontrôle

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL détient 7 625 de ses propres actions au 30 juin 2008, pour une valeur d'acquisition de 137 K€, soit une valeur unitaire de 17,98 euros.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2008 s'élevait à 16,42 euros.

3.9 - Emprunts

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants pour leur partie à moins d'un an et en passifs non courants pour le solde.

Courants (échéance à moins d'un an)	30/06/2008	30/06/2007
- Emprunts	3 543	2 273
- Emprunts de crédit-bail	1 083	123
- Concours bancaires	19	630
- Associés	0	1
	4 645	3 027
Non courants (échéance à plus d'un an)		
- Emprunts	6 787	6 528
- Emprunts de crédit-bail	1 024	37
	7 811	6 565

Tous les emprunts ont été contractés à des taux fixes, hormis un seul qui a été conclu à taux variable et dont le solde s'élève à 917 K€ au 30 juin 2008. Par ailleurs, un financement en crédit bail, dont le solde s'élève à 37 K€ au 30 juin 2008, a été conclu à taux variable.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net :

Échéances en K€	Total	juin 2009	juin 2010	juin 2011	juin 2012	juin 2013	Au-delà de juin 2013
Emprunts	12 436	4 626	4 183	2 223	1 221	142	41
Découverts bancaires	19	19					
Total dettes financières	12 455	4 645	4 183	2 223	1 221	142	41
Disponibilités et équivalents	- 1 548	- 1 548					
Endettement net	10 907	3 097	4 183	2 223	1 221	142	41

3.10 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont ventilées en passifs courants et passifs non courants.

Tableau de variation	30/06/07	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/08
Passifs non courants - Indemnités de fin de carrière	66			16	50
Passifs courants - contentieux divers	385	71	370		86
Total	451	71	370	16	136

3.11 - Provisions pour dépréciations d'actifs

Tableau de variation	30/06/07	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/08
Stocks marchandises	0	12			12
Créances clients	17	33			80
	31				31
Total	78	45	0	0	123

3.12 - Etat des échéances des autres passifs courants

	30/06/08	30/06/07
Dettes fournisseurs	17 560	13 877
Dettes sociales	4 229	3 473
Dettes fiscales	3 374	2 460
Dettes diverses	221	97
Autres dettes	7 824	6 030
Autres passifs courants	-	7

Cette dernière rubrique recouvre les produits constatés d'avance. Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

3.13 - Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est presque exclusivement réalisé en France. Il est net des remises accordées.

	du 01/07/07 au 30/06/08»	du 01/07/06 au 30/06/07	du 01/07/05 au 30/06/06
Ventes	54 417	47 066	40 727
dont export	1 113	1 535	234
Prestations	40 424	35 218	29 963
Total	94 841	82 284	70 690

3.14 - Autres produits

	30/06/08	30/06/07
Reprises de provisions	387	49
Transferts de charges	106	262
Divers	560	169
Total	1053	480

3.15 - Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut se répartit en :

	30/06/08	30/06/07
Intérêts sur emprunts	381	307
Intérêts sur location-financement	415	50
Actualisation des créances financières	33	52
Total	829	409

3.16 - Charges d'impôt

Les impôts sur les bénéfices se répartissent en :

	30/06/08	30/06/07
Impôts exigibles	3 325	2 457
Impôts différés	-181	5
Total	3 144	2 462

Évolution des impôts différés au bilan consolidé :

	30/06/08	30/06/07
Impôt différé actif	81	19
Impôt différé passif	0	180

Preuve d'impôts

	Montant	Taux
Impôts exigibles	3 144	
Impôts différés	-34	
Total	3 110	34,43%

3.17 - Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'établit à 348 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 ; il s'établissait à 297 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007, et à 271 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

3.18 - Effectifs

	30/06/08	30/06/07
Cadres	93	76
Employés	692	626
Total	785	702

3.19 - Engagements financiers hors bilan

Obligations contractuelles	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
- Établissement de Crédit				
- Dettes financières				
- Ret. Crédit Bail				
Contrat de location simple	8 809	4 383	4 426	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

3.20 - Information sectorielle

Le groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL opérant presque exclusivement en France et dans un seul métier, la notion d'information sectorielle n'est pas pertinente.

3.21 - Information sur les parties liées

Les transactions entre la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note. Les transactions avec les parties liées concernent les opérations réalisées avec des sociétés contrôlées par les dirigeants de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.

	30/06/2008	30/06/2007
SCI BASTIDE 1 loyers magasin Valence	60	50
SCI BASTIDE 2 loyers siège social 1	136	129
SCI BASTIDE 3 loyers siège social 2	103	98
SCI BASTIDE 4 loyers magasin Nîmes	144	30
SSCI BASTIDE Gallargues loyers plateforme logistique	92	
SA SIB Société mère de BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL redevances holding	506	451

3.22 - Passif éventuel

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle conteste le redressement. Ce contentieux porte sur la taxe sur la valeur ajoutée. Compte tenu de la contestation formulée par la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, aucune provision n'est intervenue au cours de l'exercice, pas plus qu'au cours de l'exercice précédent.

3.23 - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'influer sur les comptes du groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2008 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les notes 2.2. et 3.2 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 30 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron, Associé

TSA AUDIT
Philippe Silhol, Associé

I - BILAN AU 30 JUIN 2008

BILAN ACTIF

(en €)	BRUT	AMORT,PROV	NET AU 30.06.08	NET AU 30.06.07	NET AU 30.06.06
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOB. INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	752 629	683 796	68 832	61 920	42 102
Fonds commercial	5 589 328	10 679	5 578 648	5 524 434	5 301 300
Autres immobilisations incorporelles	25 999		25 999		
IMMOB. CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	8 799 400	4 998 269	3 801 130	3 644 270	3 052 249
Installations techniques, mat. out. Industriels	42 109 977	19 802 579	22 307 397	18 984 022	13 924 102
Autres immobilisations corporelles	2 394 759	1 795 671	599 087	499 868	503 047
Immobilisations en cours	54 143		54 143	23 401	
Avances et acomptes					
IMMOB. FINANCIÈRES					
Participations	3 626 037		3 626 037	3 607 529	3 588 873
Créances rattachées à des participations	6 860		6 860	6 860	10 706
Autres titres immobilisés	137 062		137 062	85 113	85 113
Prêts	353 945		353 945	267 313	74 058
Autres immobilisations financières	1 036 406	11 859	1 024 546	747 444	658 117
TOTAL	64 886 549	27 302 857	37 583 691	33 452 180	27 239 671
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	496 053		496 053	479 547	461 533
Marchandises	11 435 258	79 823	11 355 435	9 546 822	8 016 242
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					
CRÉANCES					
Clients et comptes rattachés	14 389 149	31 535	14 357 614	10 708 184	10 566 330
Autres créances	2 660 230		2 660 230	1 982 628	1 612 546
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement				80 552	80 552
Disponibilités	1 389 834		1 389 834	455 554	443 605
Charges constatées d'avance	1 281 799		1 281 799	1 137 258	698 987
TOTAL	31 652 326	111 358	31 540 968	24 390 548	21 879 799
Comptes de régularisation					
TOTAL GÉNÉRAL	96 538 875	27 414 215	69 124 659	57 842 729	49 119 471

PASSIF

[en €]	NET au 30.06.08	NET au 30.06.07	NET au 30.06.06
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527	9 341 527
Réserves			
Réserve légale	330 326	330 326	326 248
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 241 971	9 959 537	7 489 772
Report à nouveau	4 533	2 421	775
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 605 449	2 992 022	3 012 152
Provisions réglementées	131 493		
TOTAL	30 958 562	25 929 096	23 473 737
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	85 923	434 561	179 123
Provisions pour charges	50 251	66 911	52 601
TOTAL	136 174	501 472	231 724
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	10 348 473	9 431 093	8 011 551
Emprunts et dettes financières diverses	1 136	1 136	1 136
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 773 807	15 715 678	12 026 847
Dettes fiscales et sociales	7 106 667	5 292 041	5 362 977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 500		
Autres dettes	1 781 338	965 373	4 706
Produits constatés d'avance		6 838	6 790
TOTAL	38 029 922	31 412 160	25 414 009
TOTAL GÉNÉRAL	69 124 659	57 842 729	49 119 471

II - COMPTE DE RESULTAT

(en €)	01.07.07 - 30.06.08	01.07.06 - 30.06.07	01.07.05 - 30.06.06
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	54 018 523	46 318 951	40 658 880
Production vendue de services	40 287 731	35 210 606	29 963 434
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	94 306 254	81 529 558	70 622 314
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	492 961	310 740	942 954
Autres produits	549 635	169 182	320 419
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	95 348 851	82 009 480	71 885 688
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	35 207 139	30 333 353	26 657 880
Variation de stock (marchandises)	(1 811 234)	(1 530 579)	(1 212 277)
Achats de matières premières & autres approvisionnements	1 688 865	1 603 940	1 446 073
Variation de stock (matières premières & autres)	(125 896)	(18 014)	16 978
Autres achats et charges externes	21 873 844	19 372 464	16 110 314
Impôts, taxes et versements assimilés	2 122 912	1 976 698	1 644 624
Salaires et traitements	17 127 993	14 677 866	13 113 226
Charges sociales	5 693 659	4 958 840	4 420 045
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 547 315	5 238 328	4 156 587
Dotations d'exploitation sur actif circulant	32 799		24 300
Dotations d'exploitation pour risques et charges	71 373	260 706	126 396
Autres charges	45 348	59 108	49 233
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(88 474 120)	(76 932 712)	(66 553 383)
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 874 731	5 076 767	5 332 304
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	1 983 009	149 984	
Autres intérêts et produits assimilés	659	3 600	18 241
Différences positives de change	80 552		
Produits nets sur cession de vmp		688	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 064 221	154 273	18 241

(en €)	01.07.07 - 30.06.08	01.07.06 - 30.06.07	01.07.05 - 30.06.06
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amts & prov.	42 626	40 836	8 950
Intérêts et charges assimilées	460 628	333 568	244 682
Différences négatives de change			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(503 255)	(374 404)	(253 632)
RÉSULTAT FINANCIER	1 560 966	(220 130)	(235 390)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	8 435 697	4 856 637	5 096 913
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	109 595	39 788	266 243
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	109 595	39 788	266 243
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 487	9 635	14 376
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	189 410	81 681	223 047
Dotations exceptionnelles aux amort et provisions	131 493		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(330 392)	(91 317)	(237 424)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(220 796)	(51 528)	28 818
Participation des salariés	554 427	374 028	476 236
Impôts sur les bénéfices	2 055 024	1 439 058	1 637 344
Total des produits	97 522 669	82 203 542	72 170 173
Total des charges	(91 917 219)	(79 211 520)	(69 158 020)
BÉNÉFICE	5 605 449	2 992 022	3 012 152

III - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Origines:

Résultat de l'exercice 5 605 449 €
 Dont résultat courant après impôts : 6 380 673 €

Affectation:

Dividendes 1 101 087 € Réserve légale 0 € Réserves facultatives 4 504 362 €

IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2008, dont le total est de 69 124 659 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 5 605 449 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Juillet 2007 au 30 Juin 2008.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

4.1 Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 - 10 ans
Matériel et outillage	6 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 ans

Immobilisations incorporelles :

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis sur 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique. Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

Participation et autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1 Avril 1997.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 4 créée le 28 juillet 2004.

La SA Bastide détient 99.98% de la SA Confortis.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Bastide Franchise.

Ces participations n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations financières :

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer.

Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Stocks :

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises :

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

Engagements de retraite:

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel global soit 24.09%
- la table de mortalité de 2003
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement.
- Le taux de charges sociales de 36.50%

Autres provisions :

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement les provisions prud'homales. Ce risque est apprécié en fonction de situations factuelles et ne présente pas d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

Choix comptables clés et estimations de la direction :

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

IL n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

Emprunts et dettes financières :

Les emprunts ont la même nature et portent majoritairement un intérêt à taux fixe.

Les taux fixes sont compris dans une fourchette allant de 2.80 à 4.15. Le seul taux variable avec swap de taux est de 3.85.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

Passifs éventuels :

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui est contesté par l'entreprise et par ses avocats. Ce contentieux porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Compte tenu de la contestation formulée par la société, aucune provision n'est intervenue au cours de l'exercice ni sur l'exercice antérieur.

4.2 Tableaux complémentaires

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (en €)

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentation par fusion
CADRE A			
Frais d'établissement de recherche & développement	0		
TOTAL 1	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 179 644	220 327	
TOTAL 2	6 179 644	220 327	
Terrains			
Installations générales agencement	7 970 182	938 249	
Installations techniques, matériel et outillage	33 726 137	8 980 639	
Autres immobilisations Corporelles			
Matériels de transport	689 215		
Matériels de bureau & informatique	1 740 388	375 621	
Immobilisations corporelles en cours	23 401	54 143	
TOTAL 3	44 149 325	10 348 653	
Autres participations	3 614 390	18 507	
Autres titres immobilisés	85 113	51 948	
Prêts et autres immobilisations financières	1 014 757	436 547	
TOTAL 4	4 714 261	507 003	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	55 043 231	11 075 984	

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immob. À la fin de l'ex.
CADRE B			
Frais d'établissement de recherche & développement			0
TOTAL 1			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles		32 014	6 367 957
TOTAL 2		32 014	6 367 957
Terrains			

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immob. À la fin de l'ex.
Installations générales agencements.		109 031	8 799 400
Installations techniques .mat.& out.		596 798	42 109 977
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport		353 235	335 980
Matériel de Bureau & informatique		57 231	2 058 779
Immobilisations corporelles en cours	23 401		54 143
TOTAL 3	23 401	1 116 296	53 358 280
Autres participations			3 632 897
Autres titres immobilisés			137 062
Prêts et autres immobilisations financières		60 953	1 390 351
TOTAL 4		60 953	5 160 310
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	23 401	1 209 265	64 886 549

ETATS DES AMORTISSEMENTS (en €)

CADRE A : SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution amort. afférents élém. sortis de actif et reprises	Montant amort. à la fin de l'ex.
Frais établ. recherches et développement				
TOTAL 1				
Autres immobilisations incorporelles	593 288	101 187		694 476
TOTAL 2	593 288	101 187		694 476
Constructions				
Installation, agencement et aménagements des constructions	4 325 911	765 090	92 732	4 998 269
Installations techniques, matériels et outillage	14 742 114	5 407 754	347 288	19 802 579
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de transport	664 666	12 209	351 544	325 331
Matériel de bureau et informatique	1 265 069	261 073	55 802	1 470 340

TOTAL 3	20 997 761	6 446 127	847 368	26 596 521
TOTAL GENERAL (1+2+3)	21 591 050	6 547 315	847 368	27 290 998

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C : MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT.DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche				
TOTAL 1				
Immobilisations incorporelles	101 187			
TOTAL 2	101 187			
Terrains				
Constructions				
Installation générales, agencement. aménagement des constructions	765 090		73 185	
Installations techniques, matériels et outillage	5 407 754			
Autres immobilisations				
Matériel de transport	12 209			
Mat. de bureau et informatique	261 073		58 308	
TOTAL 3	6 446 127		131 493	
TOTAL GENERAL 1+2+3	6 547 315		131 493	

ETAT DES PROVISIONS (en €)

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires		131 493		131 493
TOTAL 1		131 493		131 493
Provisions pour litiges	384 775	71 373	370 225	85 923
Provisions pour pensions et obligations similaires	66 911		16 659	50 251
Autres Provisions risques et charges	49 786	30 767	80 552	
TOTAL 2	501 472	102 140	467 437	136 174
Dépréciation sur immobilisations		11 859		11 859
Dépréciation sur stocks	47 024	32 799		79 823
Dépréciation sur comptes clients	31 535			31 535
TOTAL 3	78 559	44 658		123 217
TOTAL GENERAL (1+2+3)	580 031	278 292	467 437	390 885
dont dotations et reprises d'exploitation		104 172	386 885	
dont dotations et reprises financières		42 626	80 552	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		131 493		

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES (en €)

CADRE A			
ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances rat.à des participations	6 860		6 860
Prêts	353 945	38 179	315 766
Autres immobilisations financières	1 036 406	1 036 406	
Clients douteux ou litigieux	876 344	876 344	
Autres créances clients	13 512 804	13 512 804	
Personnel & comptes rattachés	48 313	48 313	
Sécurité sociale et autres organismes. sociaux	20 488	20 488	
État & autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe/Valeur Ajoutée	305 727	305 727	
Divers			
Groupe & associés			
Débiteurs divers	2 285 702	2 285 702	
Charges constatées d'avance	1 281 799	1 281 799	
TOTAUX	19 728 391	19 405 765	322 626
RENVOIS			
Prêts accordés en cours d'exercice	118 392		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	31 761		

CADRE B				
ETAT DES DETTES	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Emprunts & dettes établissements de crédit				
- à 1 an	19 173	19 173		
- à +1 an	10 329 299	3 542 275	6 745 692	41 332
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs & comptes rattachés	18 773 807	18 773 807		
Personnel et comptes rattachés	2 442 907	2 442 907		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	1 786 463	1 786 463		
État & autres collectivités publiques :				
- Impôt/bénéfice	613 407	613 407		
- Taxe/Valeur Ajoutée	1 892 687	1 892 687		
- Autres impôts et taxes	371 203	371 203		
Dettes sur immobilisations	18 500	18 500		
Groupe & associés	1 688 151	1 688 151		
Autres dettes	94 322	94 322		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	38 029 922	31 242 898	6 745 692	41 332
RENVOIS				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 982 149			

FONDS COMMERCIAL

Droit au bail (Montpellier).....	53 357€	Fds de Commerce (Montauban).....	434 820 €
Droit au bail (Bordeaux)	7 622€	Fds de Commerce (Paris).....	370 397 €
Droit au bail (Narbonne).....	30 490 €	Fds de Commerce (Soissons).....	154 527 €
Droit au bail (Montauban).....	22 867 €	Fds de Commerce (Sète).....	15 245 €
Droit au bail (Agen)	15 245 €	Fds de Commerce (Ariège)	691 701 €
Droit au bail (Chambéry)	15 245 €	Fds de commerce (Chambéry).....	69 440 €
Droit au bail (Amiens).....	70 375 €	Fds de commerce (Tours).....	118 910 €
Droit au bail (Toulon)	15 245 €	Fds de commerce (Lyon Cx).....	991 948 €
Droit au bail (Pau).....	5 685 €	Fds de commerce (Amiens - Rouen).....	834 366 €
Droit au bail (Nantes)	76 225 €	Fds de commerce (Clermont Fd).....	434 878 €
Droit au bail (Mulhouse).....	91 469 €	Fds de commerce (Carcassonne)	442 073 €
Droit au bail (Troyes)	15 000 €	Fds de commerce (Oullins).....	172 156 €
Droit au bail (Montélimar)	30 000 €		
Droit au bail (Strasbourg).....	15 000 €		
Droit au bail (Besançon).....	75 000 €		
Droit au bail (Portet s/garonne)	141 000 €		
Droit au bail (Niort)	29 500 €		
Droit au bail (Orange)	15 000 €		
Total	724 325 €		4 730 461 €

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN (en €)

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE :			
Participations		3 621 795	
Créances rattachées			
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients			
Autres créances		150 700	
DETTES :			
Emprunts, dettes financières			
Dettes fournisseurs	(40 380)	1 196 000	
Autres dettes	126 421	1 579 093	

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR (en €)

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Clients - Factures à établir	3 256 826
Autres créances	186 497
Organismes sociaux à recevoir	20 488
État à recevoir	
PRODUITS A RECEVOIR	
TOTAUX	3 463 811

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (en €)

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	1 281 799	
Charges constatées d'avance	1 281 799	

DETAIL DES CHARGES A PAYER (en €)

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT	
Intérêts à payer sur emprunts	9 054
Intérêts courus à payer	19 173
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
Fournisseurs, factures non parvenues	1 944 573
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Dettes provisionnées congés payés	1 494 163
Dettes provisionnées participation	555 255
Personnel autres charges à payer	372 421
Organismes sociaux charges à payer sur CP	536 206
Organismes fiscaux charges à payer	371 203
Autres charges sociales à payer	138 293
AUTRES DETTES	
Divers - charges à payer	94 322
TOTAUX	5 534 663

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 446 860	1,35 €
- Attribution de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne		
- Augmentation de capital (aug. valeur nominale)		
- Division de l'action par 3	7 340 580	0,45 €
- Actions /parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	7 340 580	0,45 €

VARIATION CAPITAUX PROPRES (en €)

	30/06/08	30/06/07
Valeur brute au début de l'exercice	25 929 096	23 473 737
Augmentation de capital (hors incorporat° de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	(707 477)	(536 663)
Report à nouveau (affectat° prov. pour pensions)	131 493	
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 353 113	22 937 074
Résultat de l'exercice	5 605 449	2 992 022
Valeur à la fin de l'exercice	30 958 562	25 929 096

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en €)

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes		54 018 523	54 018 523
Prestations		40 287 731	40 287 731
Total		94 306 254	94 306 254

TRANSFERT DE CHARGES (en €)

Nature des transferts	
Avantages en nature	36 838
Transfert charges	69 237

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (en €)

dont Entreprises liées

Nature des charges :		
- Dotations financières amort & provisions	42 626	
- Intérêts sur emprunts	358 717	
- Intérêts comptes courants	86 359	81 805
- Intérêts bancaires	14 747	
- Autres	804	
Total	503 255	81 805
Nature des produits :		
- Produits de participation	1 983 009	1 983 009
- Revenus des créances	659	
- Autres produits financiers	80 552	
Total	2 064 221	1 983 009

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en €)

Nature des charges :	
Charges diverses	9 487
Cession d'immobilisations	108 857
Autres charges	80 552
Dotations exceptionnelles amort et provisions	131 493
Total	330 392

Nature des produits :	
Produits divers	
Cession d'immobilisations	37 389
Produits excep. divers	72 206
Total	109 595

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	8 435 697	2 128 622	6 307 075
Résultat exceptionnel	(220 796)	(73 598)	(147 198)
Participation	(554 427)		(554 427)
Résultat comptable	7 660 473	2 055 024	5 605 449

ENGAGEMENT DE CRÉDIT BAIL PAR ÉCHÉANCE (en €)

	Valeur origine	Valeur résiduelle	Charge de l'exercice	Loyers à - 1 an	Loyers entre 1 et 5 ans	Dotations aux amortissements
Matériel	1 142 996	11 429	122 272	0	0	568 000

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN (en €)

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2..... 152

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
- Établissement de Crédit				
- Dettes financières				
- Ret. Crédit Bail				
Contrat de Location Simple	11 934 890	6 045 218	5 889 672	0
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

Néant

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

Nature des éléments	Montants
Dettes provisionnées pour participation des salariés	554 427
Contribution sociale de solidarité	78 216
Total	632 643

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, P.D.G. : 103 977 €

Le total des sommes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'établit à 864 088 €.

EFFECTIF MOYEN - 2007/2008

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	92	1
Employés	692	0
Total	784	1

EFFECTIF MOYEN - 2006/2007

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	76	2
Employés	626	0
Total	702	2

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en €)

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	SA CONFORTIS St Quentin /le Homme	SAS BASTIDE FRANCHISE Caissargues
	Ex. 01/07/07 - 30/06/08	Ex. 01/05/07 - 30/06/08
Capital	1 019 243	37 000
Capitaux propres autres que le capital	3 665 481	70 084
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	99.98	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340	37 000
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340	37 000
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0
Créances rattachées		
Montant des cautions et avals donnés		
Chiffre affaires hors - taxes du dernier exercice	4 559 219	135 000
Résultat	2 383 441	70 084
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	1 983 009	0
Observations	Néant	Néant

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)		
	S.C.I. BASTIDE 2 30 132 Caissargues	S.C.I. BASTIDE 3 30 132 Caissargues	S.C.I BASTIDE 4 30 132 Caissargues
	Exercice 2007	Exercice 2007	Exercice 2007
Capital	1 524	1 524	1 500
Capitaux propres autres que le capital	0	0	0
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10
Valeur comptable des titres détenus brute	152	152	150
Valeur comptable des titre détenus nette	152	152	150
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés	152	0	0
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	132 579	100 283	143 213
Résultat	39 360	33 008	(6 564)
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0
Observations	Néant	Néant	Néant

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL - Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008 sur

le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 4.1 de l'annexe « Immobilisations incorporelles » expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 30 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron, Associé

TSA AUDIT
Philippe Silhol, Associé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL Exercice clos le 30 juin 2008

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Le bail relatif à l'agence de Valence (surface développée, hors parking de 630 m²), signé en 2006 avec la société SCI BASTIDE 1, a fait l'objet d'un avenant destiné à fixer un loyer en adéquation avec la valeur locative du local.

A compter du 1^{er} mai 2008, le loyer annuel est porté à 66 150 € ht (soit 5 512 € par mois, au lieu de 4 862 €).

Conventions et engagements approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Rémunération des avances en comptes- courants

Les intérêts sur les avances en comptes-courants ont été calculés au taux euribor, à trois mois, au premier jour du trimestre civil et réglés par inscription en compte.

- Société d'Investissement BASTIDE
Charge : 6 425 €
Solde au 30 juin 2008 : 126 421 € créiteur

- CONFORTIS
Charge : 75 380 €
Solde au 30 juin 2008 : 1 560 593 € créiteur

Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication

Société d'Investissement BASTIDE

Charge : 505 788 €

Paiements : 629 735 €

Prise en location-gérance de fonds de commerce

CONFORTIS

Charge : 3 445 000 €, règlement intervenu à hauteur de 2 924 420 €

Prise à bail de locaux

SCI BASTIDE 1, agence de Valence, charge :	59 651 €
SCI BASTIDE 2, locaux du siège, charge :	123 828 €
SCI BASTIDE 3, locaux des services administratifs, charge :	96 180 €
SCI BASTIDE 4, agence de Nîmes, charge :	131 646 €

Les règlements correspondants sont intervenus sur l'exercice.

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-42

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du code de commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Ces conventions n'ont pu faire l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration, du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite, dans ce cas, par la loi, de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Avenant aux contrats de location-gérance

Votre société et sa filiale CONFORTIS ont convenu d'un avenant au contrat de location-gérance qui les lie depuis 2000.

Par avenant de juin 2007, la redevance avait fait l'objet d'une harmonisation concernant les divers fonds concernés, et une actualisation avait été prévue en vue de conserver l'équilibre économique de la convention face à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé.

Par avenant du 16 juin 2008, la redevance annuelle a été portée à 3 445 000 € avec effet au 1er juillet 2007, compte tenu de l'évolution de l'activité des agences concernées.

Avenants aux baux

SCI BASTIDE 2

Cette société met à disposition les locaux du siège social à Caissargues.

Le loyer annuel d'origine de 1997, 109 763 € (720 000 F), porté à 123 828 € par application de la clause d'indexation, est fixé à 130 020 € hors taxe à compter du 1er octobre 2008.

SCI BASTIDE 3

Cette société met à disposition les locaux administratifs de Caissargues (686 m²) et terrain contigu de 2990 m².

Le loyer annuel d'origine de 2001, 91 600 €, porté à 96 180 € par l'effet de la clause d'indexation, est fixé à 100 990 € hors taxe à compter du 1er octobre 2008.

SCI BASTIDE GALLARGUES

Depuis le 21 mars 2008, cette société (dont tous vos administrateurs sont associés) met à disposition, à travers un bail commercial, un bâtiment à usage d'entrepôt et bureaux, à Gallargues le Montueux (Gard).

Le bail, d'une durée de neuf ans expirera le 20 mars 2017.

Le loyer annuel est de 330 000 €, hors TVA, payable trimestriellement d'avance. Ce loyer est affecté d'une clause d'indexation annuelle en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. Le bail stipule, en outre, le versement d'un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer, et précise que le locataire prendra en charge la taxe foncière.

Pour l'exercice écoulé, la charge découlant de ce bail s'est élevé à 92 445 €.

Castelnaud-le-Lez et Nîmes, le 30 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron, Associé

TSA AUDIT
Philippe Silhol, Associé

I - POLITIQUE EN MATIERE DE RISQUE

Les facteurs de risque

Bastide le Confort Médical a une part importante de son chiffre d'affaires soumis à la prise en charge de l'Assurance Maladie (65,5 %). Il est à noter que 31,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise n'est pas sensible à ce facteur contrairement aux autres acteurs du secteur qui sont soumis à 100% au remboursement par les Caisses. Ces chiffres concernent l'exercice clos au 30 juin 2008.

Depuis le 1^{er} août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Cette liste a été fixée par Arrêté ministériel du 30 mai 2008.

De ce fait, un rééquilibrage entre la partie de chiffre d'affaires soumis à la prise en charge par l'Assurance maladie et celle non prise en charge va s'effectuer pour la période ouverte depuis le 1^{er} juillet 2008.

1 - Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

2 - Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001.

- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.

- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

3 - Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie.

Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Ce risque ne pourra que diminuer car la part du chiffre d'affaires pris en charge par l'assurance maladie sera moins importante. En effet, depuis le 1^{er} août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du syndicat professionnel, le Synalam. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 16 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes. Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

4 - Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

5 - Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société va mettre en place un serveur relais déporté qui la protégera de ce risque.

Par ailleurs, le coeur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise a mis en place un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort

Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,

- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un nouveau serveur de secours a été mis en service au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008. Il a été installé dans une salle aménagée dans un des bâtiments du siège social de la société Bastide le confort médical, autre que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un délai raisonnable, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

6 - Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 183°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige (autre que celui relatif au contrôle fiscal relaté dans l'annexe), arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

7 - Assurance et couverture des risques

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	AIG		
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers.		Bâtiments et/ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 750 000 €
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	15 000 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	240 000 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	76 000 €
E) Perte d'exploitation		Marge brute couverte	2 580 000 €
F) Valeur vénale du fonds de commerce		85 000 €	500 000 € par sinistre et par site

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	AIG		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	4,6 M € par sinistre 3 M € par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, matériels et immatériels	4,6 M € par sinistre et par année

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile mandataires sociaux	AIG Europe	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M €
Responsabilité Civile professionnelle	AIG Europe	Ce contrat couvre l'activité de franchise	250.000 € par sinistre et période d'assurance
Responsabilité Civile construction	AXA	Ce contrat couvre l'activité d'assistance de coordination de travaux auprès des franchisés	1.948.452 € ou 389.690 € selon le type de risque

II - INFORMATIONS SOCIALES :

Informations liées à l'effectif

	Au 30/06/2007	Au 30/06/2008	Ecart
Effectif total	746	784	+ 38
CDI	702	736	+ 34
CDD	44	48	+ 4

Organisation du temps de travail

Accord ARTT

- 39 heures pour les cadres avec 10 jours d'ARTT
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

Salariés à temps partiel

41 salariés au 30/06/2008

Absentéisme

Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 :

- Accidents de trajet5
- Accidents de travail27
- Congés maternité27
- Congés sans solde42
- Evènements familiaux79
- Congés paternité26
- Grossesses pathologiques24
- Maladies385

Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale à la clôture de l'exercice au 30 juin 2008 a évolué de 16.69 % avant retraitement de S.I.B. Dans le même temps, l'effectif de la société a connu une croissance de 5.09 %.

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail

La société a conclu un accord de participation et un Plan d'Epargne Entreprise.

Montant de la participation est au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 est de 554.427 €.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société.

L'effectif de la société est très légèrement majoritairement féminin (54.08 %).

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place également une politique de prévention des accidents du travail avec une formation gestes et postures pour le personnel exposé au port de charges lourdes. Enfin, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

4 salariés sont des salariés handicapés (1 en catégorie A, 2 en catégorie B et 1 en catégorie C).

Evolution des effectifs

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

Les effectifs de l'entreprise sont passés de 746 (soit 680 équivalents temps plein) au 30 juin 2007 à 784 (soit 735 équivalents temps plein) au 30 juin 2008, ce qui correspond à un effectif moyen sur l'exercice clos au 30 juin 2008 de 716 personnes (équivalents temps plein).

Répartition des effectifs au 30 juin 2008

	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge 33 ans
Cadres	49	43	92	
Employés	311	381	692	
Total	360	424	784	

	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Salaire moyen	1 775 €	1 845 €	1 900 €
CDD	6.05 %	5.90 %	6.13 %
CDI	93.95 %	94.10 %	93.87 %

Turn Over	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Licenciements + démissions	17.54 %	21.29 %	21.16 %
Hors licenciements	8.77 %	11.36 %	11.89 %

Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 395.390,33 €, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2008, L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en accentuant le recours à la formation interne.

Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation. Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé avec les partenaires sociaux en date du 31/12/2007.

Actionnariat salarié

Le montant du capital social détenu au titre de la participation est de 13.305 actions soit 0,181 % au 08 aout 2008.

III - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

IV - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, à la date du 30 septembre 2008, est composé de quatre membres dont 3 sont rémunérés par la société mère, la Société d'Investissement Bastide.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Liste des mandataires :

Guy Bastide

est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile "Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile" (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant douze ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

Vincent Bastide

est Directeur Général Délégué de la Société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ces expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

Brigitte Bastide

est diplômée de pharmacie. Après avoir exercée en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

Philippe Bastide

Docteur en pharmacie et diplômé d'un Master H.E.C., après avoir exercé au sein de plusieurs laboratoires pharmaceutiques, il est actuellement directeur de la Division Oncologie du Laboratoire AMGEN.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

Gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

4.2 - Le comité de direction

1/ Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit sept personnes au 30/09/08 :

Nom	Fonction
Guy Bastide	Président Directeur Général
Vincent Bastide	Directeur Général Délégué
Stéphane Choffart	Directeur des Achats
Olivier Hild	Directeur des Ressources Humaines
Dominique Valiente	Directrice Comptable
Nicolas Desfossez	Directeur Commercial et Marketing
Pascale Moreau	Directrice Qualité

2/Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

3/Rémunération

Les documents de présentation des rémunérations en euros des dirigeants et mandataires sociaux figurent conformément au rapport AFEP-MEDEF d'Octobre 2008. Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2007 au 30/06/2008	Exercice N -1 01/07/2006 au 30/06/2007
Rémunération dues au titre de l'exercice	103 977 €	138 636 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	X	X
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	X	X
TOTAL	103 977 €	138 636 €

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2007 au 30/06/2008	Exercice N -1 01/07/2006 au 30/06/2007
Rémunération dues au titre de l'exercice	173 016 €	121 870 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	X	X
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Au 31.06.08 : 74.481,12 €	30.06.07 : 107 352 €
TOTAL	247 497,12 €	229 222 €

TABLEAU 2 : RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Guy Bastide	Exercice N 01/07/2007 au 30/06/2008		Exercice N - 1 01/07/2006 au 30/06/2007	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	103 437	103 437	137 916	137 916
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature	540	540	720	720
TOTAL	103 977	103 977	138 636	138 636

Vincent Bastide	Exercice N 01/07/2007 au 30/06/2008		Exercice N - 1 01/07/2006 au 30/06/2007	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	104 000	104 000	75 000	75 000
Rémunération variable	38 521	38 521	36 150	36 150
Rémunération exceptionnelle	29 775	29 775	10 000	10 000
Jetons de présence				
Avantage en nature	720	720	720	720
TOTAL	173 016	173 016	121 870	121 870

TABLEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE

Mandataires sociaux non dirigeants en euros	Montant versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2007	Montant versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008
Brigitte BASTIDE		
Jeton de présence	36 600	36 600
Autres rémunérations	néant	6 000
Philippe BASTIDE		
Jeton de présence	néant	néant
Autres rémunérations	néant	néant
TOTAL	36 600	42 600

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

néant

TABLEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

néant

TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Vincent BASTIDE	Avril 2006	4 532	74 481,12 €	Avril 2008	Avril 2010

TABLEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performances devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombres d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année attribution
Vincent BASTIDE	Avril 2006	4 536	respect des conditions légales	2006

TABLEAU 8 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

néant

TABLEAU 9 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

néant

TABLEAU 10 : NON CUMUL DES CONTRATS DE TRAVAIL ET DU MANDAT SOCIAL

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités du en cas de cessation ou de changement de fonction		Clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Rémunération dues au titre de l'exercice								
Guy Bastide Président Directeur Général								
AG 05/12/2003		X		X		X		X
30 juin 09		X		X		X		X
Vincent Bastide Directeur Général Délégué								
AG 05/12/2003	X			X		X		X
30 juin 2009	X			X		X		X

4.3 - Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif au 30 septembre 2008

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,85 %	27,48 %
Brigitte Bastide	1,77 %	14,15 %
Philippe Bastide	1,62 %	25,02 %
Vincent Bastide	0,72 %	16,67 %

Au 24 novembre 2008, jour à laquelle l'assemblée générale annuelle était convoquée

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,85 %	27,48 %
Brigitte Bastide	1,77 %	14,15 %
Philippe Bastide	1,62 %	25,02 %
Vincent Bastide	0,72 %	16,67 %

Au 5 décembre 2008, jour à laquelle l'assemblée générale était convoquée pour défaut de quorum lors de la première convocation

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,85 %	27,48 %
Brigitte Bastide	1,77 %	14,15 %
Philippe Bastide	1,62 %	25,02 %
Vincent Bastide	0,72 %	16,67 %

4.4 - Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

4.5 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction.

Néant.

4.6 - Rémunération des Commissaires aux Comptes.

4.6.1 : Commissaires aux Comptes titulaires
TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes représenté par Monsieur Philippe Silhol, nommé par l'Assemblée générale du 05 décembre 03 jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Grant Thornton, 42 avenue Georges-Pompidou 69003 Lyon, représenté par Monsieur Jean-Yves Baldit, nommé par l'Assemblée générale du 06 décembre 2002 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

4.6.2 : Commissaires aux Comptes suppléants
Madame Christiane Gayte, 28 bis rue Vincent Faita, 30 000 Nîmes nommée par l'Assemblée générale du 05/12/03 jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice le 30 juin 2009.

Le Cabinet IGEC, 3 rue Léon Jost - 75017 PARIS nommé par l'Assemblée générale du 05 décembre 2008 jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

4.6.3 : Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires d'audit des Commissaires aux Comptes sont de :

	30/6/05	30/6/06	30/6/07	30/6/08
Grant Thornton	58 700	65 010	72 846	78.440
TSA Audit	34 500	31 930	36 400	38.220

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen

V - L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Les implantations

5.1.1 : le réseau intégré

L'entreprise disposait de 74 points de ventes au 30 juin 2008 et actuellement en dispose de 75.

Le territoire national est divisé actuellement en cinq régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord-est, région Nord-Ouest, et l'Île de France.

Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs de Région est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation, le réapprovisionnement et l'observance.

La partie logistique comprend :

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance et de service après vente,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- une zone de stockage de l'oxygène médical, le cas échéant,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m²,

ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion.

L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les vendeurs conseils Bastide le Confort Médical.

Dans certaines petites villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arles avec l'agence de Nîmes, ou de l'agence de Paris XVI et XVIII avec l'agence de Bobigny.

5.1.2 : le réseau franchise

Un réseau de franchise Bastide a vu le jour depuis le mois d'août 2008. La première ouverture a eu lieu à Nevers. En décembre 2008, les franchises de Bourgoin-Jallieu et Rochefort ont été ouvertes.

Les prochaines ouvertures de franchisés sont prévues à Epinal, Chaville, Vienne et Belfort.

L'activité de franchise vise à s'implanter dans des agglomérations entre 30.000 et 50.000 habitants.

5.2 Les divisions spécialisées

Bastide le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, quatre divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- la Division Respiratoire,
- la Division Nutrition-Perfusion,
- la Division Collectivités,
- la Division Maintien à domicile.

5.2.1 : Division Assistance Respiratoire

La Division Respiratoire est composée de Directeurs Régionaux Nord - Sud, de pharmaciens responsables des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène, de

Responsables Régionaux chargés de la communication avec les prescripteurs, et d'un ou plusieurs Techniciens par site géographique autorisé.

Les techniciens assurent en outre la maintenance du matériel. Lors de l'installation, ils sont chargés :

- d'expliquer au patient la manipulation des dispositifs,
- de les sensibiliser aux risques liés à l'oxygène médical,
- d'insister sur l'importance du respect de la prescription.

Les agents techniques assurent le réapprovisionnement en oxygène liquide ou gazeux.

Les pharmaciens s'assurent de la bonne application et compréhension de toutes ces règles que sont les Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène (BPDO) y compris la traçabilité du produit.

5.2.2 : Division Nutrition-Perfusion (NP)

La division NP est composée d'un Directeur de Division, d'un Directeur Régional pour la partie Nord, d'un Directeur Régional pour la partie Sud, de responsables régionaux Nutrition - Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastroentérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement.

Elles ont également pour rôle de les informer sur les produits et services proposés par l'entreprise et l'évolution du matériel. Ses équipes travaillent en collaboration étroite avec les techniciens NP, les infirmières conseils et les diététiciennes conseils en charge du suivi des patients à domicile.

Elles assurent de la formation des infirmières exerçant en milieu hospitalier et dans le secteur privé.

5.2.3 : Division Collectivités

Les responsables collectivités sont sous l'autorité de cinq responsables de division (un pour le Nord Ouest, un pour le Nord Est et l'Île de France, un pour le Sud Ouest, et un pour le Sud Est de la France, et un pour l'Île de France). Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) de soins afin de leur proposer,

des produits et prestations destinés à la vente ou à la location. Ils les informent de l'évolution des produits et des dispositifs médicaux.

5.2.4 : Division Maintien à Domicile

Cette division créée au cours de l'exercice précédent est dirigée par un responsable de division. L'objectif de cette division est de contacter tous les services qui participent au maintien ou au retour des patients à domicile après hospitalisation.

5.3 : Les ressources humaines

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production) – soit 784 salariés au 30 juin 2008.

5.3.1 : Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation professionnelle a représenté au titre de l'exercice clos au 30 juin 2008 un investissement de 395.390,33 €.

L'entreprise maintient sa politique d'optimisation de recours à la formation interne.

Pour l'exercice clos au 2008, l'entreprise a poursuivi cette politique de professionnalisation métier de l'ensemble de son personnel. L'objectif de l'entreprise est d'être à même de répondre aux nouvelles obligations légales définies par la loi 2005-841, le décret d'application n° 2006-1637 et l'arrêté du 19 décembre 2006 qui imposent à son secteur d'activité la présence de personnel qualifié afin de réaliser les différentes prestations de services liées à l'hospitalisation à domicile. Cette professionnalisation légale du secteur d'activité correspond en tout point aux choix stratégiques faits par l'entreprise au cours des dernières années.

5.3.2 : Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs terrain et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation. Un accord d'intéressement vient d'être mis en place pour l'exercice 2007-2008.

5.4 Le management de la qualité

Depuis mars 1993, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'assurer une qualité de service optimale et uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

La délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) en 2001 est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médicamenteux sur la liste des médicaments.

C'est dans ce contexte double de volonté de mise en place d'une démarche d'assurance qualité et d'adaptation à de nouvelles contraintes réglementaires que la société BLCM a obtenu de l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ) la certification ISO 9002 dans le domaine de l'assistance respiratoire en 2004, puis les certifications ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites en 2005.

Nos certifications ont été renouvelées en 2007. C'est la traduction de la mise en place de processus solides :

- qui permettent d'apporter un service de qualité à nos clients,
- qui montrent une organisation efficace et respectée.

Bastide le confort médical est l'une des seules sociétés du secteur certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses métiers et pour toutes ses agences.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 56.63 % par les actionnaires majoritaires, à savoir les membres de la famille Bastide. Ces derniers détiennent 72,47 % des droits de vote. Le reste étant détenu par des actionnaires minoritaires et par le public.

La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

1.2 Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est à ce jour, composé de quatre membres, à savoir, Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, et Messieurs Vincent et Philippe BASTIDE. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

Compte tenu du caractère familial de la société et du

nombre réduit des membres du conseil, un seul sur les quatre est indépendant dans la mesure où celui-ci n'exerce pas de fonction exécutive dans la société ».

A - Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs oeuvrent dans un but commun.

B - Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu de la taille réduite du conseil d'administration.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

1) Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président sept jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois.

Le taux de présence de ses membres est élevé.

Le Conseil d'administration a notamment arrêté les

comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2008. Il a également arrêté et approuvé les comptes semestriels.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et assistent aux réunions du Conseil.

2) Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

3) L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents remis par l'ensemble des services administratifs afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

4) Rémunérations et jetons de présence

Les administrateurs ne sont pas rémunérés par Bastide le confort médical mais la société Mère, la Société d'Investissement Bastide via une convention d'assistance.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs.

C - Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

II - CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société Bastide le confort médical n'a pas défini de règles particulières concernant le gouvernement d'entreprise et se réfère aux préconisations AFEP MEDEF.

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social ;

Les membres du conseil d'administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroites relations avec les différents services de la société ; A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.

Concernant l'évaluation du conseil d'administration, ce dernier n'étant composé que de quatre membres, tous membres de la famille Bastide, cette auto évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement.

Concernant le comité des comptes, la société n'a pas de comité de comptes car sa taille réduite ne nécessite pas un tel comité.

Aucun comité des rémunérations n'a été constitué en l'absence de rémunérations par la société des administrateurs de la société.

III - LES MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

IV - DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ; il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

V - IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

Notre société a identifié un certain nombre de risques (A) et a mis en place une procédure afin d'en suivre la gestion (B).

A - Les principaux facteurs de risque identifiés dans notre activité sont les suivants

- risque lié principalement à la facturation aux organismes sociaux (Assurance maladie) et aux anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples,
- risque lié à une mauvaise utilisation de matériel ou défaut de fonctionnement ou une contamination par notre appareillage,
- risques pharmaceutiques ou risques liés à l'utilisation d'oxygène liquide stockés à - 185°C.

B - Suivi de la gestion des risques

La direction générale a mis en place les procédures suivantes afin d'assurer le suivi de la gestion des risques :

- implication et participation dans la négociation des textes qui définissent le cahier des charges et la tarification de la liste des produits et prestations remboursables,
- mise en place d'un système qualité (certifié ISO 9001) relatif à l'installation et au suivi des dispositifs médicaux,
- suivi des homologations et autorisations reçues pour le stockage et la manipulation de l'oxygène liquide,
- revue périodique des polices d'assurances souscrites afin de s'assurer que le niveau de couverture est adapté à l'évolution de l'entreprise.

VI - PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle a pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le

comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite se voir conformer ses membres.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La Direction Générale est soucieuse de voir développés au sein du Groupe un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration,
- le responsable comptable, assisté le cas échéant du contrôleur de gestion de l'entreprise.

Le contrôle interne repose sur l'inscription au second marché de la société

1. procédures internes de contrôle et d'autorisation,
2. procédures externes de contrôle.

1 - Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

A - Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la direction générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un chef comptable.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou

selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs.

B - Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les agences de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

Les filiales à 100% de Bastide le confort médical sont placées sous l'autorité de la Direction Générale et les processus de consolidation sont mis en œuvre par les services administratifs de Bastide le confort médical.

La société applique les procédures légales et réglementaires.

B.1 - Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique.

B.2 - Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

A/ Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction Générale

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas documentées.

1) La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de

mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

2) Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des :

- comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin) ;
- revues budgétaires (annuellement) ;

i. La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

ii. La société assure, dans le cadre de sa direction juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la société et de ses filiales ;
- de sa couverture en matière d'assurance.

B/ Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction, afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

2. Les procédures externes de contrôle

A/ Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de deux commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

B/ Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment conseils juridiques.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2009, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a pour objectif de mettre à jour et actualiser les procédures internes existantes en fonction des spécificités de l'activité.

Fait à Caissargues, le 30 septembre 2008

Monsieur Guy BASTIDE

Président du Conseil d'Administration

Annexe : Tableau des mandats

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonction principale dans le groupe et hors groupe	Autres mandats hors groupe	Autres liens avec le groupe
<p>Guy BASTIDE 12/03 - 12/09 Président du Conseil d'Administration de : - Bastide, Le Confort Médical SA - Confortis SA</p> <p>04/08 – 06/14 Président du Conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de : - SCI Bastide - SCI Bastide 2 - SCI Bastide 3 - SCI Bastide 4 - SCI Bastide Gallargues</p>	<p>P.D.G de - Société Bastide, Le Confort Médical. - Confortis SA</p> <p>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS Bastide Franchise</p>		Actionnaire de la SIB
<p>Brigitte BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA</p> <p>04/08 – 06/14 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p>	<p>Pharmacien Responsable</p> <p>Directeur Général de la Société d'Investissement Bastide</p>	Administrateur de la Société Bessière.	Actionnaire de la SIB
<p>Vincent BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA - Confortis SA</p> <p>04/08 – 06/12 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA</p>	<p>Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical</p>	SCI Bastide 1 : gérant	Actionnaire de la SIB
<p>Philippe BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<p>Directeur commercial Société AMGEN</p>		Actionnaire de la SIB

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bastide le Confort Médical, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il appartient au Président de rendre compte et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport portant notamment sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 30 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron, Associé

TSA AUDIT
Philippe Silhol, Associé

1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1 - Dénomination sociale

Bastide le Confort Médical.

1.2 - Siège social

12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues

1.3 - Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

1.4 - Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.5 - Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.6 - Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

1.7 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin.

1.8 - N° Siret

305 635 039 00194

1.9 - N° APE

4774 Z : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

1.10 - Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12 Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

1.11 - Assemblées Générales (extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

1.12 - Affectation et répartition des bénéfices (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque,

pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil

d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution, de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

1.13 - Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33%, 50 %, 66 %, 90 % et 95 %, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas

seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

1.14 Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.1 - Capital social au 30 septembre 2008

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 7 340 580 actions de 0,45 € de valeur nominale. Toutes les actions sont de même catégorie.

2.2 - Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2007 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social. Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 7 février 2010.

2.3 - Tableau d'évolution du capital (en €)

Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prises d'émission ou apport	Nombre d'action créées après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération
Création	15,24			200	200	3 048,98
Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1000	15 244,90
Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1500	2500	38 112,25
Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	152 449,02
Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	6,1	0		290 000	300 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
Augmentation de capital	4	40	-	10	815 620	3 262 480
Augmentation de capital	1,35	40 781	-	-	2 446 860	3 303 261
Division de la valeur nominale de l'action	0,45	-	-	-	7 340 580	3 303 261

Suite à l'assemblée générale du 7 décembre 2007, la valeur nominale de l'action a été divisée par trois : le capital est donc constitué de 7 340 580 actions.

2.4 - Répartition du capital et des droits de vote au 05 décembre 2008

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	62,95
Guy Bastide	209 252	2,85	3,62
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,26
Public	3 147 817	42,88	27,27
Autres nominatifs	235 857	3,21	3,90
Total	100,00	100,00	100,00

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 3 618 000 actions de la société Bastide le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce de Nîmes est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller.

2.5 - Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration ou de Direction au 30 septembre 2008

	% du capital	% des droits de vote
Conseil Administration	56,03	71,03
dont SIB	49,29	62,95
Comité de Direction	56,17	71,17

2.6 - Pacte d'actionnaires, actions de concert

Il y a action de concert entre la SIB et la famille Bastide. L'actionnariat de SIB est composé uniquement des familles Bastide et Miller.

Un pacte de stabilité a été conclu le 1er août 2005 entre la SIB et les membres de la famille Bastide et Miller.

2.7 - Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Actionnaire	30/09/08 % du capital	30/09/08 % des droits de votes	01/10/07 % du capital	01/10/07 % des droits de vote	06/10/06 % du capital	06/10/06 % des droits de vote	17/10/05 % du capital	17/10/05 % des droits de vote
SIB	49,29	62,95	49,29	61,57	49,29	61,71	49,29	60,26
Guy Bastide	2,85	3,62	8,39	7,87	8,39	7,89	8,39	10,12
Brigitte Bastide	1,77	2,26	6,20	7,40	6,20	7,40	6,20	7,22
Public	46,09	31,37	36,12	23,18	36,12	23	36,12	22,40
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

2.8 - Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au 5 décembre 2008, l'actionnariat était le suivant

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	62,95
Guy Bastide	209 252	2,85	3,62
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,26
Public	3 147 817	42,88	27,27
Autres nominatifs	235 857	3,21	3,90
Total	7 340 580	100,00	100,00

2.9 - Nantissements, privilèges, sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SA Confortis	Néant		
Actifs	Néant	Néant	Néant

DIVIDENDES

Exercice clos le	30/06/04	30/06/05	30/06/06	30/06/07	30/06/08
Nombre d'actions	815 620	815 620	2 446 860	2 446 860	7 340 580
Dividendes nets distribués en €	187 592	399 653	538 309,20	709 589,40	1 101 087
Dividendes nets par action en €	0,23	0,49	0,22	0,29	0,15

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).

3 - PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

L'action Bastide Le Confort Médical (FR0000035370) est cotée sur le marché Eurolist Paris, compartiment B. Depuis le 19 décembre 2007, et suite à la division du nominal de ses actions par 3, le capital de la société Bastide le Confort Médical compte 7 340 580 actions.

3.1 - Cours de bourse et transactions

En € 2008	Nbre de jours de Bourse	Cours moyen	Cours extreme plus haut	Cours extreme plus bas	Volumes	Montant en K€
Janvier	22	17,70	22,43	14,07	176 910	3 132
Février	21	17,25	20,27	16,20	200 787	3 464
Mars	19	18,04	19,50	16,71	102 476	1 849
Avril	22	18,74	19,50	17,93	65 652	1 230
Mai	21	19,40	19,99	19,01	74 318	1 442
Juin	21	17,70	19,50	15,50	101 773	1 801
Juillet	23	14,75	16,80	13,45	145 965	2 152
Août	21	14,68	15,83	13,52	66 442	975
Septembre	22	13,94	15,00	13,24	90 015	1 255
Octobre	23	12,47	14,67	10,12	245 749	3 065
Novembre	20	12,41	13,67	11,10	84 521	1 049
Décembre	21	12,35	12,36	11,65	118 766	1 466

HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION

Moyenne journalière de transaction	exercice 30 juin 03	exercice 30 juin 04	exercice 30 juin 05	exercice 30 juin 06	exercice 30 juin 07	exercice 30 juin 08
en nombre	604	611	620	2273	2133	5345
en milliers €	19	29	36	73	110	107
cours extrême en €						
plus haut	57,4	57	70,2	43,9	71,55	25,33
plus bas	20,26	36	44,49	23	35,1	14,07
derniers cours de l'exercice	36,3	54,9	68,4	38,57	69	16,7
rendement net de l'action ⁽¹⁾	0,66%	0,55%	0,72%	0,57%	0,42%	0,90%

⁽¹⁾ dividende net rapporté au dernier cours de l'exercice

Ce tableau est établi selon les données communiquées par source Euronext excepté les données «Montant» qui viennent de FinInfo :

Les données du mois de décembre 2007 sont scindées en deux périodes :

- du 1^{er} au 18 décembre : avant division du titre
- du 19 au 31 décembre : après division de la valeur nominale du titre par trois décidée par l'Assemblée générale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2008

Les actionnaires de la société anonyme BASTIDE, Le Confort Médical au capital de 3 303 261 euros, dont le siège social est à Caissargues (30 132) Centre d'Activité EURO 2000, 12, Avenue de la Dame, se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire et extraordinaire après convocation régulière par le Président du Conseil d'administration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée à savoir :

I - De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion groupe ainsi que du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 30 juin 2008,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 30 juin 2008,
- lecture du rapport général des Commissaires aux comptes,
- affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2008,
- lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- approbation d'une convention réglementée avec la SCI BASTIDE 1 relative au bail commercial de Valence,
- approbation d'une convention réglementée avec la SCI BASTIDE GALLARGUES relative au bail commercial de Gallargues le Montueux,
- approbation d'une convention réglementée avec la société CONFORTIS relative au contrat de location gérance,
- approbation d'une convention réglementée avec la SCI BASTIDE 2 relative au bail commercial de Caissargues,
- approbation d'une convention réglementée avec la SCI BASTIDE 3 relative au bail commercial de Caissargues,
- examen des mandats des administrateurs, nomination de Commissaires aux comptes et renouvellement de mandat,
- approbation desdites conventions et du rapport spécial,
- autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société,

II - De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- autorisation à conférer au Conseil d'administration pour l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel salarié ou à certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur le fonctionnement du Conseil.

TSA Audit donne lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte, au cours de laquelle il est répondu aux questions des actionnaires;

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes.

I - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 5.605.449 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Dividendes distribuables : 1.101.087 € à titre de distribution de dividende, soit 0,15 € de dividende par action ; ce dernier éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicables aux personnes physiques domiciliées en France.

Réserves facultatives : 4.504.362 €

L'Assemblée générale prend acte de ce que le rapport de gestion mentionne le détail des dividendes versés au titre des trois derniers exercices, savoir :

- Dividende de 399.653 € au titre de l'exercice 2004/2005
Ce dernier éligible à la réfaction de 50 % pour les personnes physiques domiciliées en France
- Dividende de 538.309,20 € au titre de l'exercice 2005/2006
Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France
- Dividende de 709.589,40 € au titre de l'exercice 2006/2007
Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 5.889 k€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ARTICLE L225-38 ANTÉRIEUREMENT CONCLUS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constate que des conventions antérieurement conclues au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, constate que trois conventions nouvelles entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉOLUTION - APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 : L'AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DE VALENCE AVEC LA SCI BASTIDE 1

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la société SCI Bastide 1. **Cette résolution est adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.**

SIXIÈME RÉOLUTION - APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI BASTIDE GALLARGUES

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la société SCI Bastide Gallargues. **Cette résolution est adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.**

SEPTIÈME RÉOLUTION - APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 : CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION-GERANCE AVEC LA SOCIETE CONFORTIS

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la société CONFORTIS. **Cette résolution est adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.**

HUITIÈME RÉOLUTION - APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 : CONCLUSION D'UN AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI BASTIDE 2

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la société SCI BASTIDE 2. **Cette résolution est adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.**

NEUVIÈME RÉOLUTION - APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 : CONCLUSION D'UN AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI BASTIDE 3

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la société SCI BASTIDE 3. **Cette résolution est adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.**

DIXIÈME RÉOLUTION - EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS - NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT

L'assemblée générale prend acte qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

L'assemblée générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Grant Thornton, et celui du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Yves LLOBELL arrivent à expiration.

Le Président propose de renouveler le mandat du Cabinet Grant Thornton.

Ce mandat est renouvelé pour six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le Président propose de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant le Cabinet IGEC, 3 rue Léon Jost - 75017 Paris en remplacement de Monsieur Yves LLOBELL.

Ce mandat sera d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE RACHETER OU DE VENDRE LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 décembre 2007 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L225-209 du Code de Commerce, autorise une nouvelle fois pour une durée de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 734.058 actions de 0,45 € de nominal pour un montant maximum de 330.326,10 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous les moyens y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de dix-huit mois moyennant un prix d'achat maximum de 50 (cinquante) euros par action. Aucun prix minimum de vente ne sera retenu compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas d'une obligation.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré ; la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 07 décembre 2007, dans sa septième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

II - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DOUZIÈME RÉSOLUTION - ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser dix pour cent du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le Conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui sont conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la 11^{ème} résolution ci-avant,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves,

primes et bénéfiques à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

TREIZIÈME RÉSOLUTION - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal après lecture et la séance est levée.

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES
DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX**

**SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24/11/08)**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 30 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron, Associé

TSA AUDIT
Philippe Silhol, Associé

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société Bastide le Confort Médical ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, la société a obtenu de ses Commissaires aux Comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Caissargues, le 16 avril 2009

Guy Bastide

Président Directeur Général

Vincent Bastide

Directeur Général Délégué

2 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS COMPTES CONSOLIDÉS DE BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2005-2006 ET 2006-2007

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2005-2006 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 février 2007 sous le n° D.07-0081.
- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2006-2007 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2008 sous le n° D.08-0133.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers, <<http://www.amf-france.org>>

TABLEAU DE CONCORDANCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondantes.

	Rubrique	Pages
1	Personnes responsables	100
2	Contrôleurs légaux des comptes	77
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations historiques	5 - 30
3.2	Informations intermédiaires	30
4	Facteurs de risques	77 - 72
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	4
5.2	Investissements	22
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	6 - 7
6.2	Principaux marchés	12 - 13
6.4	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	na
6.5	Position concurrentielles	1
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe	27
7.2	Liste des filiales importantes	64
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelles importante existante ou planifiée	41
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	na
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	16 - 17
9.2	Résultat d'exploitation	16
10	Trésorerie et capitaux	

	Rubrique	Pages
10.1	Capitaux de l'émetteur	34
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	35
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	43
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	na
11	Recherche et développement, brevets, licences	22
12	Information sur les tendances	18 - 19
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	18 - 19
14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance, Direction générale	
14.1	Organes d'administration et de direction	74 - 75
14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	na
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	75 - 76
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	na
16	Fonctionnements des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	24 - 25
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	na
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	83 - 84
16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	2

	Rubrique	Pages
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	72
17.2	Participations et stock-options	74
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	73
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	23 90 - 91
18.3	Détention et contrôle de l'émetteur	91
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	na
19	Opérations avec des apparentés	na
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	30 - 31
20.2	Informations financières pro forma	na
20.3	Etats financiers	32 - 69
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	47
20.5	Dates des dernières informations financières	18 - 19
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	32 - 69
20.7	Politique de distribution des dividendes	14
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	70
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière depuis la fin du dernier exercice	na

	Rubrique	Pages
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	90
21.2	Acte constitutif et statuts	88 - 89
22	Contrats importants	na
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
24	Documents accessibles au public	15
25	Informations sur les participations	16 - 17



24h/24

7 jours/7

**Votre partenaire pour la vente
et la location de matériel médical.**

N° Indigo 0 825 01 60 00

0,15 € TTC / MN

Plus de services

- Installation à domicile
- Conseils et formation
- Prise en charge de votre dossier administratif
- Permanence 24h/24, 7 jours/7

Plus de prestations

- Nutrition, perfusion
- Insulinothérapie
- Assistance respiratoire
- Maintien à domicile

Assistance
respiratoire



Nutrition
orale & entérale



Perfusion et
traitement de
la douleur



Insulinothérapie
par pompe



Maintien
à domicile



Notre société est certifiée
pour l'ensemble de nos
activités.



02 CHATEAU-THIERRY* / SOISSONS - **06** NICE / CANNES / SAINT-LAURENT-DU-VAR - **09** FOIX / LAVELANET / PAMIER (Saint-Jean-Du-Falga) - **10** TROYES (Saint-Parres-aux-Tertres) - **11** CARCASSONNE / NARBONNE - **13** AIX-EN-PROVENCE / ARLES / MARSEILLE / VITROLLES - **14** CAEN (Saint-Contest) - **17** ROCHEFORT*
18 BOURGES (St Germain du Puy) - **19** BRIVE-LA-GAILLARDE* - **21** DIJON (Quetigny) - **22** SAINT-BRIEUC - **24** PÉRIGUEUX (Trelissac) - **25** BESANCON
26 MONTELMAR/VALENCE - **29** BREST - **30** ALES / NIMES - **31** PORTET-SUR-GARONNE / TOULOUSE - **32** AUCH* - **33** BORDEAUX - **34** MONTPELLIER / BE-
ZIERS / SETE - **35** RENNES - **36** CHATEAURoux (Saint-Maur) - **37** TOURS (Chambray les Tours) - **38** BOURGOUIN-JAILLEU* / GRENOBLE (Saint-Martin d'Hères)
39 DOLE - **42** SAINT-ETIENNE - **44** NANTES - **45** ORLEANS - **47** AGEN - **49** CHOLET/ANGERS (Beaucouze) - **50** AVRANCHES (Saint-Quentin sur le Homme)
51 REIMS - **53** LAVAL - **54** NANCY (Heillecourt) - **56** VANNES (Séné) - **57** METZ - **58** NEVERS* - **59** LILLE (Loos) / DOUAI (Dechy) - **63** CLERMONT-FERRAND
64 BAYONNE / PAU - **66** PERPIGNAN (Cabestany) - **67** STRASBOURG (Eckbolsheim) - **68** MULHOUSE (Kingersheim) - **69** LYON (4^{ème}, 6^{ème}) / CHAMPAGNE-
AU-MONT-D'OR / OULLINS / VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE* - **71** MACON - **72** LE MANS (Allonnes) - **73** CHAMBERY - **74** ANNECY (Seynod) - **75** PARIS (16^{ème},
18^{ème}) - **76** ROUEN/ LE HAVRE (Montivilliers) - **79** NIORT (Chauray) - **80** AMIENS - **82** MONTAUBAN - **83** TOULON (La Valette) - **84** AVIGNON/ORANGE
85 LA-ROCHE-SUR-YON /OLONNE-SUR-MER - **95** ARGENTEUIL*

* Commerce indépendant, membre du réseau franchisé Bastide Le Confort Médical

Bastide
LE CONFORT MÉDICAL